

MICHEL DEFAYE

JEAN BOUCHER

(1549-1646)

THÉOLOGIEN DE LA LIGUE PARISIENNE,
CHANTRE DE LA CROISADE



Editions Saint-Remi

– 2012 –

Michel Defaye est professeur d'histoire. Il a déjà publié :

Aux éditions du Sel :

Le Protestantisme assassin au XVI^e siècle en France

La vocation des Francs d'après les Pontifes romains

Aux éditions Saint-Remi :

L'Église et ses Inquisitions, sous le pseudonyme Michel Feretti, 2001.

© Tous droits de reproduction réservés pour tous pays.

Éditions Saint-Remi
BP 80 – 33410 CADILLAC
05 56 76 73 38
www.saint-remi.fr

PROLOGUE

C'est un truisme d'affirmer que l'histoire des grands conflits est écrite par les vainqueurs. L'histoire de la Ligue (ou de la Sainte Union) en France à la fin du 16^e siècle en est l'exemple le plus manifeste. En effet, les principaux récits de la période ligueuse (1576-1595) ceux du président de Thou (*Histoire universelle*), de Palma-Cayet (*Chronologie novenaire contenant l'histoire de la guerre sous le règne du tres-chrestien roy de France et de Navarre Henry IV*), de l'Estoile (*Registre Journal du règne de Henri IV*), de Davila (*Histoire des guerres civiles de France depuis la mort de Henri II jusqu'en 1598*) ou de Matthieu (*Histoire de France des choses memorables advenues aux provinces estrangeres durant sept annees de paix du regne de Henri IV*) ont tous été rédigés par des amis du roi Henri IV qui eut les catholiques de la Ligue comme principaux opposants pendant près d'une décennie (1589-1598). Les travaux historiques sur cette période trouvent leur source dans ces écrits, souvent partiels, toujours engagés. Pour cette raison, les ligueurs sont les mal-aimés de l'historiographie française ¹.

Mais tout d'abord, qu'est-ce que la Ligue ou la Sainte Union ? La Ligue fut un mouvement catholique de résistance aux menées subversives et violentes des Protestants ² qui s'étendit à chaque ville du royaume à partir de 1576. Des membres des trois ordres (clergé, noblesse, Tiers-état) créèrent des associations et s'organisèrent militairement pour défendre la cause catholique. Ils prêtaient serment de combattre pour l'Église et pour la primauté

1 — Voir l'étude de Jean Marie Constant (*La Ligue*, 1996, annexe, p. 467-475) intitulée : « La Ligue vue par les historiens du XVI^e siècle à la fin du XX^e siècle ». A la génération suivante, ceux qui seront appelés « dévots », fils spirituels des acteurs de la Ligue, ne connaîtront pas meilleur sort. Réfractaires aux principes de l'absolutisme royal, à la « raison d'État », partisans de l'alliance avec les Habsbourg face aux Protestants et aux Turcs, ils seront, eux aussi, du côté des perdants après la « Journée des dupes » (1630) au temps de Richelieu. Voir Joël CORNETTE, « Des Ligueurs aux dévots » dans l'ouvrage *L'affirmation de l'État absolu 1515-1652*, Paris, Hachette, 1994, p. 137-149.

2 — Voir Olivier CHRISTIN, *Une révolution symbolique : l'icôneoclisme huguenot et la reconstruction catholique*, Paris, Éditions de Minuit, 1991.

de la loi de catholicité. Ces associations armées vont disparaître après la levée de l'excommunication de Henri IV par le pape Clément VIII en 1595.

Depuis plusieurs décennies, quelques historiens se sont intéressés au mouvement ligueur en particulier Jean-Marie Constant ¹ et Robert Descimon ². Ces deux auteurs ont évoqué la personnalité d'un personnage singulier, Jean Boucher, né à Paris en 1549 et mort à Tournai en 1646. Avant 1589, Jean Boucher fut à Paris l'un des personnages les plus en vue dans la capitale. Docteur en théologie, ancien recteur de Sorbonne, il fut à l'origine de la Ligue parisienne et l'un des plus ardents contempteurs des idées issues de la Réforme. Jean-Marie Constant écrit de lui : « Les talents de polémiste, de tribun, de Jean Boucher en font l'une des figures les plus importantes de la Ligue ». Et Robert Descimon : « On peut prendre le docteur Jean Boucher comme le meilleur porte-parole des Ligueurs ».

On eût aimé percer le mystère de ce personnage d'autant que les dictionnaires biographiques se contentent de quelques lignes sans intérêt. La notice rédigée par Jacqueline Boucher et publiée dans le volumineux *Histoire et dictionnaire des Guerres de religion*,³ reprend les poncifs habituels : Jean Boucher s'est fait l'apôtre du régicide et de l'assassinat, de la prédication violente, du fanatisme clérical et catholique. Quant aux historiens, ils restent silencieux à l'exception de Bayle au 18^e siècle ⁴ qui le définit comme une « trompette de sédition, esprit le plus fougueux et le plus mutin qui se trouvât parmi les rebelles » et de Charles Lenient au 19^e siècle qui le décrit comme un « hargneux molosse de sacristie, injurieux comme Thersite, véhément comme

¹ — Jean Marie CONSTANT, *La Ligue*, Paris, Fayard, 1996.

² — Robert DESCIMON, *Les Ligueurs de l'exil, le refuge catholique français après 1594*, Paris, Champvallon, 2005. Citons d'autres auteurs : Elie Barnavi, Denis Richet, Peter Ascoli, Joseph Bergin (Université de Manchester), Serge Brunet (Université de Montpellier)...

³ — Paris, coll. Bouquins, Hachette, 1998, p. 732-734.

⁴ — *Dictionnaire historique et critique par M. Pierre Bayle*, Amsterdam, 1734, t. II, article : Boucher, p. 87.

Gracchus, excité par la haine (...) il aboie et tonne du matin au soir »¹.

Si l'on consulte le catalogue des imprimés de la Bibliothèque nationale, la bibliographie de Jean Boucher (qu'il ne faut pas confondre avec son homonyme contemporain, le R.P. Jean Boucher, cordelier) comprend plus d'une quinzaine d'ouvrages². Aucun historien, à notre connaissance, ne s'est intéressé à l'ensemble de son œuvre. Il convenait de l'étudier, sans préjugés, pour apprécier plus justement les combats que notre auteur a menés de 1589 à 1635. Mais avant de considérer sa pensée et ses œuvres, notons quelques éléments biographiques :

Né à Paris en 1549, Jean Boucher appartient à une famille de robe, celle des Boucher d'Orsay³, que l'on fait remonter au commencement du 13^e siècle. Il a pour parents très proches Guillaume Budé, Christophe de Thou, les Picart, les Briçonnet, et un grand nombre d'autres magistrats renommés de son époque. Son éducation fut confiée à Jean Prévost, docteur en Sorbonne.

Boucher fit de rapides progrès dans l'étude ; il prit si fort à cœur son propre avancement qu'il parvint rapidement à la qualité de maître. Chargé en 1569 de faire les paranymphes de la licence, il les fit en présence du cardinal de Lorraine, avec tant d'éloquence que ce cardinal dit hautement qu'il n'avait jamais entendu personne qui pût lui être comparé ; ce fut cette action publique de Boucher qui engagea cet homme d'Église à le presser d'aller à Reims⁴.

Selon Jean Bruté, il prit dans cette ville le degré de docteur. Il y enseigna les humanités et la philosophie, acquies une réputation d'orateur et de théologien. Le cardinal de Lorraine jeta les yeux sur lui pour le faire précepteur d'Henri de Lorraine, fils

¹ — Charles LENIENT, *La satire en France ou la littérature militante au XVI^e siècle*, Paris, Hachette, 1866, p. 371.

² — Nous partons du principe que les ouvrages qui sont attribués à Jean Boucher (sous pseudonyme) sont effectivement du théologien de la Ligue parisienne.

³ — Elie BARNAVI, *Le Parti de Dieu, étude sociale et politique des chefs de la Ligue parisienne*, Bruxelles, Louvain, Nauweaerts, 1980, p. 68.

⁴ — Jean BRUTÉ, *Chronologie historique de MM. les curés de St-Benoît*, Paris, Desprez, 1752, p. 33.

du duc de Guise, son frère. Il semble que Boucher ait été recteur de l'Université de Reims lorsque Henri III y fut sacré le 15 février 1575. En cette qualité, il aurait harangué le roi selon l'usage. Mais il ne tarda pas à quitter la ville du sacre pour s'établir à Paris. « Il fut reçu au collège des Grassins, qui avait été fondé en 1569. Boucher y professa alors pendant deux ans¹ ». Il optint le rectorat de l'Université de Paris en 1580. Puis, après avoir quitté le rectorat, il eut une chaire de professeur en Sorbonne.

Il devint en même temps sous-chancelier de l'Université. Il fut curé de Saint-Benoît² en 1586, et on le connaissait alors comme le plus habile prédicateur de Paris. Il joignait à un talent supérieur pour la chaire, la réputation d'être bon poète, subtil philosophe & théologien profond. De si heureux commencements annonçaient un homme qui devait être la lumière & l'ornement du clergé de France³.

Telles sont les informations retrouvées sur les débuts brillants d'une carrière de professeur. Jean Boucher s'est plus encore distingué pendant l'épisode fameux de la Ligue. Plusieurs raisons entraînèrent le curé de Saint-Benoît dans ce combat. Il eut tout d'abord et assez tôt des relations suivies avec la famille de Lorraine. Ensuite, le caractère vif et bouillant de l'ancien recteur de Sorbonne l'entraîna très rapidement à tout sacrifier à la cause de l'Église. Enfin, sa formation théologique et philosophique fit de lui une référence doctrinale autant qu'une autorité morale dans la France bouleversée. Le *Dialogue d'entre le Mabeustre et le Manant*⁴ signale le nom de Jean Boucher dès les débuts de l'épopée

1 — F. LECOUVET, *Tournay littéraire ou Recherches sur la vie et les travaux d'écrivains appartenant par leur naissance ou leur séjour à l'ancienne province de Tournay-Tournesis*, Gand, 1861, p. 218.

2 — Cette église, qui se trouvait près de la Sorbonne, a malheureusement été détruite.

3 — Jean BRUTÉ, *op.cit.*, p. 35.

4 — Le *Dialogue* présente un passionnant échange d'arguments entre un royaliste partisan de Henri de Navarre et un bourgeois catholique ligueur, ennemi juré de l'hérétique relaps. L'original ligueur fut publié en 1593. Une contrefaçon d'origine royaliste fut répandue en 1594. Voir : *Dialogue d'entre le Mabeustre et le Manant*. Texte original avec les variantes de la version royaliste établi et annoté par Peter M. Ascoli, Genève, Droz, 1977.

ligueuse :

Ainsi Dieu s'est aydé, pour le fondement et commencement de la Ligue des catholiques de Paris, de feu M. Charles Hotoman (...) qui s'adressa à plusieurs docteurs, curez et predicateurs, pour sçavoir le moyen de s'y gouverner en seureté de conscience et pour le bien public. Et entre autres à M. J. Prevost, lors curé de S. Severin, M. Jean Boucher, curé de S. Benoist, et à M. Matthieu de Launoy, chanoine de Soissons, premiers pilliers de la Ligue en ceste ville (...). Mais afin qu'ils ne fussent découverts, ils establirent un ordre à leurs affaires, et firent un Conseil de neuf ou dix personnes, tant ecclésiastiques que séculiers. (...) Ces Conseils se tenoient quelquesfois au College de Sorbonne en la chambre dudit Boucher, et depuis au College de Forteret où il alla demeurer, qui a esté appellé le berceau de la Ligue ¹.

Ces réunions tenues secrètes n'absorbaient pas toutes les activités de Jean Boucher. En février 1586, il fit un pèlerinage à Notre-Dame de Lorette en Italie et en profita pour visiter les États de l'Église ; puis, de retour en France, il continua à dispenser ses cours.

L'année 1587 fut autrement agitée. Au mois de mai, le curé de Saint Benoît s'opposa violemment à l'un des imprimeurs de sa paroisse, Michel de Roigny qui avait imprimé un libelle contre la Ligue. Jean Boucher lui ordonna d'en brûler tous les exemplaires. Roigny s'exécuta, mais non sans aller se plaindre auprès du Lieutenant civil de la violence qui lui était faite. Ce dernier en avertit Henri III mais, au conseil, personne n'osa s'en prendre au théologien ². Ce dernier récidiva le 27 mai, cette fois, avec Geoffroy Lopin, doyen des conseillers-clercs, qui s'était prononcé vigoureusement en faveur de la liberté de conscience pour les calvinistes, qui, selon lui, pouvait seule, rendre la guerre inutile. Boucher en fut vivement contrarié. Le lendemain, jour de la Fête-Dieu, il apostropha vertement en chaire le conseiller, qu'il accusa – dans un jeu de mots très goûté à l'époque – de « lopiner » au lieu d'opiner ! De nouvelles plaintes se firent jour au Parlement et

¹ — François CROMÉ DE MORIN, *Dialogue d'entre le Mabeustre*, p. 95-96.

² — Charles VALOIS, *Histoire anonyme de la Ligue, œuvre inédite d'un contemporain*, Paris, Librairie Renouard, 1914, p. 147 et s.

au conseil du roi¹. Ces deux altercations provoquèrent l'intervention du roi de France, Henri III. En effet, dans l'après-midi du 5 juin 1587, ce dernier convoqua Jean Boucher au Louvre, alors résidence royale. Le curé de Saint-Benoît prononça un discours de justification où l'on trouve déjà les arguments soutenus par la Ligue.

La volonté du roi de faire un exemple provoqua la « journée de Saint-Séverin » (2 septembre 1587). En effet, Henri III projeta d'arrêter trois prédicateurs dont Jean Boucher qui clamaient haut et fort, dans toute la capitale, le manque de vigueur du roi à combattre les hérétiques. Boucher se mit à sonner le tocsin pour se protéger et la foule s'ameuta. On coupa les ponts entre la Ville, l'Université et la cité. Jean Boucher provoqua la panique générale mais sauva les prédicateurs. Henri III laissa passer cette affaire et perdit un peu plus de son autorité...

Le 30 décembre de la même année, le roi demanda à s'entretenir avec les parlementaires et les théologiens. Il en profita pour faire une sévère remontrance aux prédicateurs, leur reprochant leur licence à parler contre lui et contre ses actions (ses complaisances pour les calvinistes, ses largesses d'argent à ses « mignons », son manque de zèle à servir la cause catholique...).

Ni Cayet², ni L'Estoile³, si attentifs aux faits et aux gestes de Boucher, n'évoquent le personnage pendant l'année 1588. Il semble qu'une interdiction de prêcher lui fut imposée. L'orateur ne se fit pas prier pour devenir un redoutable pamphlétaire. Après s'être attaqué aux « mignons » d'Henri III, Jean Boucher prit violemment parti contre le « vilain Herodes », anagramme qu'il trouva pour nommer Henri III, après l'assassinat des Guise (le Balafré et son frère le cardinal) en décembre 1588. Dans un célèbre ouvrage, notre auteur déclarait que ces assassinats – celui

1 — Charles VALOIS, *ibid.*, p. 153.

2 — Pierre-Victor PALMA CAYET, *Chronologie novenaire contenant l'histoire de la guerre sous le règne du tres-chrestien roy de France et de Navarre Henry IV*, Paris, Michaud et Poujoulat, 1838.

3 — Pierre de L'ESTOILE, *Registre journal de Henri III et Henri IV*, Paris, Champollion, coll. Michaud et Poujoulat, 1837.

d'un cardinal entraînait *ipso facto* l'excommunication – devaient conduire à l'abdication de Henri III ¹. Comme la plupart des Français, Jean Boucher ne cacha pas son contentement lorsqu'il apprit la mort de Henri III (1^{er} août 1589).

Mais Henri III disparu, restait Henri de Navarre, chef du protestantisme français depuis vingt-cinq ans et héritier présomptif de la couronne de France. Aussi longtemps qu'il chercha à conquérir le pouvoir sans abjurer l'hérésie, beaucoup de prédicateurs (dont Jean Boucher) le dénoncèrent publiquement par la voix et par la plume. Et lorsque le Béarnais renia officiellement le calvinisme, le 25 juillet 1593, notre auteur ne renonça à aucune de ses accusations pour dénoncer une « abjuration feinte ». Du 1^{er} au 9 août 1593, il prononça, sur ordre du Légat du pape Clément VIII à Paris, neuf sermons en l'église Saint-Merry, où il soutint que la conversion était simulée et que, selon le droit de l'Église, l'absolution de Saint-Denis n'avait aucune valeur n'étant pas donnée par le souverain pontife ².

Quand Henri IV entra à Paris, le 22 mars 1594, les sermons de Jean Boucher furent brûlés en place publique (place Maubert) et le nom du curé ligueur fut porté sur une liste d'indésirables – les ennemis personnels de Henri IV, au nombre de cent vingt-six – qui devaient quitter promptement la ville. Prudent, Boucher avait fui, la veille, pour se réfugier à Tournai dans les Pays-Bas espagnols.

Dans sa ville d'adoption, les événements de France continuèrent de l'intéresser. Estimé pour ses talents d'orateur (il fut choisi pour prononcer l'oraison funèbre du roi d'Espagne, Philippe II, le 26 octobre 1598, à la cathédrale de Bruxelles), sa discrétion n'eut d'égal que son dévouement aux âmes. Devenu chanoine, il chanta quotidiennement l'office dans le chœur de la cathédrale de Tournai et besogna à la fondation d'une nouvelle

1 — *De Justa Henrici tertii abdicatione regnum, Parisus, apud Nicolaum Nivellium, 1589, 288 ff in-8°.*

2 — Jean BOUCHER, *Sermons sur la simulée conversion et nullité de la prétendue absolution de Henry de Bourbon, prince de Béarn, à Saint Denys en France, le dimanche 25 juillet 1593, prononcés en l'église Saint Merry, Paris, 1594.*

congrégation *Les Filles de Sainte Agnès* qui tenaient une école pour l'instruction des jeunes filles pauvres. Après 1612, il se lança dans un autre grand combat, celui de la « croisade ». Elle avait deux objets : combattre les écrits protestants et gallicans en France – il publia quatre ouvrages à cette fin – et lutter contre l'Islam conquérant la Chrétienté en Europe centrale. Il soutint, par la plume et par la voix, le projet de croisade lancé à partir de 1618 par le prince Charles de Gonzague et le père Joseph du Tremblay. Ce projet fut exposé dans un très volumineux ouvrage intitulé *Couronne Mystique ou armes de piété*¹.

Fatigué de tous ses combats, Jean Boucher s'est éteint à Tournai, le 21 février 1646 à l'âge de quatre-vingt seize ans. Il fut inhumé le lendemain, après complies, dans la nef de la cathédrale, vis-à-vis de la chaire du prédicateur, au lieu qu'il avait choisi et que le chapitre lui avait accordé.

Ces éléments biographiques permettent de mieux comprendre les raisons pour lesquelles Jean Boucher perdit sa notoriété à Paris. Pourtant, l'intérêt de ces deux combats, celui de la Ligue et celui de la croisade, dépasse l'anecdote. Ils manifestent une pensée théologique vigoureuse, mais fortement combattue dans ce 16^e siècle européen bouleversé, meurtri et divisé. La crise religieuse et politique issue des idées d'un Luther ou d'un Calvin entraîna rapidement dans son sillage un bouleversement du Politique. Le prince chrétien qui embrassait le protestantisme pouvait-il garder l'autorité sur une communauté politique composée de catholiques ? La centralisation politique qui mettait entre les mains d'un seul les forces et les ressources matérielles du royaume – c'est-à-dire l'absolutisme royal² naissant, appuyé sur le gallicanisme parlementaire et religieux – n'était-il pas contraire au

1 — Jean BOUCHER, *Couronne Mystique ou armes de piété contre toute sorte d'impiété, hérésie, athéisme, schisme, magie et mahométisme...* Tournay, Adrien Quinqué, 1624. Si l'aventure ligueuse de notre auteur ne laissa pas indifférents plusieurs historiens, l'idée de croisade leur a entièrement échappé.

2 — Voir Alain TALLON, *Conscience nationale et sentiment religieux en France au XVI^e siècle. Essai sur la vision gallicane du monde*, Paris, PUF, 2002. Surtout le chapitre III : *Le gallicanisme royal entre hégémonie et doute*, p. 79-136.

gouvernement « mixte » de la royauté chrétienne décrit par saint Thomas d'Aquin ? Le pape, clef de voûte de l'édifice religieux et social pouvait-il encore priver un prince hérétique de la royauté ? Un roi catholique pouvait-il tolérer deux religions en son royaume ? Le roi de France était-il dépositaire d'une mission particulière pour la défense de l'Église ?

Jean Boucher décida de répondre à ces questions, en publiant de nombreux ouvrages, déplorant et s'indignant de voir professer par certains catholiques (les Politiques) de nouveaux principes « non auparavant ouys en France » :

Qu'un heretique est par la grâce de Dieu, Chrestien. Qu'il n'est loysible de résister à un prince heretique. Qu'un Roy catholique peut permettre deux religions dans son royaume. Qu'un Roy heretique est légitime, donné & ordonné de Dieu... ¹.

Fidèle écho de l'enseignement du magistère romain, grand théologien et subtil philosophe, Jean Boucher tenta de sauver, dans une Europe chrétienne déchirée, ce qui pouvait l'être encore : les principes de la politique chrétienne. Des principes « sans lesquels aucune réaction saine ne pourra jamais s'édifier ² ».

A partir de sources imprimées, souvent inédites, nous allons présenter la pensée théologique et politique de Jean Boucher (1^{ère} partie). A partir de cette doctrine, nous essaierons de comprendre les différents combats qu'il soutint : celui de la Ligue (2^{ème} partie) et celui de la croisade (3^{ème} partie).

¹ — *Apologie pour Jehan Chastel, parisien, exécuté à mort et pour les pères et écoliers de la Société de Jésus, bannis du royaume de France, contre l'arrêt du Parlement, donné contre eux à Paris, le 29 décembre 1594*, Paris, 1595, p. 42.

² — Amiral AUPHAN, *Les convulsions de l'Histoire ou le Drame de la désunion européenne*, Paris, Les îles d'or, 1954, Introduction, p. XVI.

- I -

LE THEOLOGIEN DE LA POLITIQUE CHRÉTIENNE

Jean Boucher a rempli toute sa vie le rôle d'écrivain ex professo. Comme ligueur ou comme prédicateur de la croisade, il écrit en docte théologien qui expose et qui défend les principes de la politique chrétienne. Il veut sauvegarder l'organisation de la cité chrétienne et l'autorité du chef chrétien, au moment où leurs fondements sont attaqués par le calvinisme :

Ne pouvant estre un Royaume Chrestien si le chef n'est Chrestien, ny le Royaume Tres-Chrestien si le chef n'est Tres-Chrestien, ny le Royaume Catholique si le chef n'est Catholique ¹.

Veilleur inspiré, Jean Boucher se fait un devoir d'alerter ses contemporains sur les ravages de l'incendie qui enflamme déjà le royaume de France, bientôt la Chrétienté :

Lorsque le feu prend dans une maison, ceux qui sont proches – les Chrétiens sur toute la terre – aident les premiers et éveillent de leur cri tous les autres. De même dans la grande demeure de l'Église alors qu'une de ses parties – et non la moindre, la chambre nuptiale de l'Époux, dans laquelle il s'est reposé en toute quiétude pendant mille deux cents ans et a placé les premiers nés de son épouse, à savoir le royaume de Gaule – est en feu et demande de l'aide, c'est un devoir, vu l'écroulement certain de l'édifice, de crier et de sauver ce qui peut l'être encore ².

L'incendie a été provoqué par les calvinistes. Seuls, les principes de l'Église romaine peuvent l'éteindre.

La pensée politique de Boucher est conforme à celle des scolastiques et notre auteur veut enseigner la doctrine de l'Église, « ne voulant avoir autre reigle, advis, jugement ou dessein de mes allées & venues, ni de tout ce que je faiz, di ou escri, que ce qui vient de cete chaire de verité (qu'est l'Église) que Dieu a mis siège pour juger, et pour la quelle je comba, & ne cesseray Dieu aydant de combattre ³ ».

¹ — Jean BOUCHER, *Sermons sur la simulée conversion*, op. cit., p. 420.

² — Jean BOUCHER, *Epistola, Universis toto orbe christianis atque Catholicis salutem. f°1*.

³ — Dédicace au pape Grégoire XV dans son ouvrage intitulé *Couronne*

Comme les scolastiques, sa vision de l'histoire et celle du monde est théocentrique. Tout l'univers est ordonné à la gloire de Dieu et la clef du mystère de l'homme se trouve dans le mot de la Genèse *Faciamus hominem ad imaginem et similitudinem nostram*¹.

L'homme fut créé par Dieu pour le connaître, l'aimer et le servir et obtenir, après la mort, la vision de Dieu même. Sous l'action de Satan, ange rebelle, le premier homme se détourna des desseins de son créateur et perdit pour lui et pour sa descendance l'amitié de Dieu. Cependant, dans son amour infini, Dieu prit en pitié l'humanité pécheresse et envoya son Fils, Jésus-Christ – l'Homme-Dieu – pour la sauver de l'abîme de perdition. L'avènement du Fils de Dieu dans le monde allait-il transformer l'organisation de la cité ? Le pouvoir des rois et des Césars était-il voué à disparaître ? Que deviendrait le pouvoir spirituel aux mains du souverain temporel ? L'ordre de la nature allait-il disparaître ?

Jean Boucher rappelle la doctrine de l'Église sur la cité catholique, sur la création et la rédemption, sur l'ordre naturel et surnaturel. La finalité de son travail est de contrer les doctrines subversives des protestants qui remettent en cause l'ordre créé et racheté.

Mystique ou armes de piété... op. cit., p. 4. Ailleurs, il écrit encore : « Ne voulant avoir de ma part, austre esprit que celui de l'Église ».

1 — Genèse I, 26.

CHAPITRE I

LES DEUX POUVOIRS DANS L'ÉCONOMIE DIVINE

Jean Boucher pose comme fondement de toute la création, l'existence de Dieu prouvée par la raison et par la foi, l'un ne pouvant contredire l'autre :

Il y a toujours consentement & accord entre les objets de Foy (quelque merveille qu'il y ait) & l'ordre qui est en la nature. Et par consequent entre la Foy & la raison. Cest a dire que comme les objets de la Foy, pour estre par dessus la nature, ne sont toustefois contre nature, de mesme la Foy pour estre par dessus la raison n'est elle contre la raison ¹.

Dieu est l'Être par excellence, « Je suis Celui qui suis ». La foi dit que cet Être est Trine « Pere, Fils & Saint Esprit », « creasteur du monde visible & invisible ». « Dieu est Amour » dit saint Jean et l'Amour est diffusif de Lui même. C'est pourquoi, après avoir créé les anges, Dieu a fait « l'homme à son image ». Mais l'homme a désobéi à Dieu et a perdu tous ses dons surnaturels. La faute originelle du père de l'humanité, Adam, pouvait ne pas être réparée, mais la deuxième personne de la Trinité accepta de prendre un corps humain et de racheter les hommes perdus :

Quant à l'humanité du fils de Dieu, c'est la plus haute, la plus grande & la plus digne par laquelle Dieu est vraiment avec nous. Il a esté fait homme pour souffrir & mourir pour nous (...) qui est la fin de sa venuë, disant iceluy *pour cela suis-je venu, pour cete heure (...)* & c'est par ses souffrances et par sa mort, que Jésus-Christ enlève les péchés du monde. Il est Dieu & homme, pour en cete humanité, converser avec nous, donner un patron & exemplaire visible, de la divinité & vie divine. Pour apprendre aux hommes qu'il faut imiter Dieu & suivre Dieu. Avec les fruits qui en seront, d'hommes faits vraiment divins, compagnons & consorts des Anges en la béatitude qui sera par la vision d'iceluy ².

1 — Jean BOUCHER, *Couronne mystique ou armes de piété*, p. 904.905.

2 — *Ibid.*, p. 883.

Jean Boucher évoque les effets de l'Incarnation dans l'ordre naturel. C'est le mystique autant que le prédicateur qui s'exprime :

Ce mystère n'a peu estre, sans un grand remuëment de l'univers (car comment joindre le ciel à la terre, le Createur à la creature, & d'abaisser les choses hautes, & hausser les choses basses, sans ébranler toute la nature ?) Aussi c'est ce que l'Escriture dict en propres termes, parlant de l'advenement du Fils de Dieu *Voicy, encore un peu, & j'emouveray le ciel & et la terre, & la mer. J'emouveray toutes nations, & viendra celui que les nations desirent* (Agg 2) ce que les Saints Peres exposent, non seulement selon la lettre, de ce que sous Jesus-Christ la terre a tremblé, la mer a esté rendüe calme & solide, l'ordre du ciel altéré, quand le Soleil a esté obscurcy : ains (mais) aussi pour le ressentiment general de toute creature, tant spirituelle que corporelle, lors de l'Incarnation du Fils de Dieu ¹.

Pendant près de vingt siècles, l'homme esclave de l'homme s'est débattu dans les fers qu'il s'imposa volontairement. En venant sur terre et en voulant sa Passion pour sauver ses frères, les hommes, le Christ répara la faute originelle et régénéra toutes choses, aussi bien l'ordre social que l'ordre religieux.

Sur terre, Jésus-Christ révéla à l'homme racheté sa fin surnaturelle : l'homme n'a pas été créé pour cette vie terrestre mais pour une autre vie, celle du « royaume des Cieux ». Un gouvernement humain allait-il suffire à procurer cette autre vie ? Non. L'homme ne pouvait obtenir par ses seules forces naturelles une fin qui est surnaturelle. Seul l'Homme-Dieu, Jésus-Christ, possède les moyens surnaturels qui permettent à la créature humaine de participer à la vie divine. Quels sont ces moyens ? Le Christ ne restant pas physiquement sur la terre, il laissa l'Église, « son corps mystique », pour perpétuer les moyens de salut.

A cette fin, le Fils de Dieu fait homme, distingua les pouvoirs unis jusque-là en César. A César (au prince temporel), Il laissa la puissance des corps mais à Pierre, son disciple qui avait le premier confessé sa divinité, il donna le domaine des âmes. « Sur cette pierre, je bâtirai mon Église ». Il choisit Pierre pour être la tête visible de son Église lui donnant les clefs du royaume des cieux. La tête invisible de ce corps étant le Christ. Le prince, lui,

¹ — *Ibid.*, p. 140.

est « lieutenant de Jésus-Christ sans plus ¹ ».

Comme pour les relations de l'âme et du corps, le Christ voulut que la société spirituelle et la société temporelle soient unies sans se confondre, ordonnant que le pouvoir temporel – le pouvoir de César – soit subordonné au pouvoir spirituel – le pouvoir de Pierre – comme le corps l'est à l'âme. Si l'autorité temporelle conserve pour fin prochaine le bien commun temporel telle que l'impose la nature, cette même autorité doit aider l'Église à sanctifier les âmes pour qu'elles atteignent leur fin surnaturelle. C'est pourquoi, les rois chrétiens sont soumis à l'Église pour tout ce qui regarde le salut des âmes et, dans leur ordre, ils collaborent à la mission sanctificatrice de l'Église.

Ces rapports nouveaux entre le politique et le religieux incarnaient la royauté politique du Christ sur les nations rachetées. Face aux doctrines protestantes et gallicanes qui cherchaient à limiter la fin de l'État au seul bien commun temporel, le théologien Jean Boucher commença par exposer ce qu'est l'Église, sa constitution et sa fin. Son combat de ligueur ne peut se comprendre sans cette volonté affirmée de défendre la doctrine de l'Église. « Qu'est-ce autre chose la Ligue que le cœur et les bras de l'Église ? Le cœur abhorre le poison, & la Ligue l'herésie. Le cœur influe les esprits par tout & la Ligue donne courage à l'Église. (...) Les bras défendent le corps, & la Ligue défend l'Église. Les bras travaillent, combattent pour le corps & la Ligue pour l'Église. (...) Malheur à qui n'est ligueur que par la bourse & le clinquant ² ».

¹ — Cette expression se trouve dans la plupart des ouvrages de Jean Boucher.

² — Jean BOUCHER, *Sermons sur la simulée conversion*, p. 89.

1. L'Église, « corps mystique »

Jean Boucher définit l'Église comme le « corps mystique du Christ ¹ ». Cette réalité « une & vivante » écrit-il, est issue de la rédemption opérée par le Verbe incarné. L'homme pécheur ne peut être « justifié » qu'en devenant membre de l'Église catholique c'est-à-dire « membre du corps mystique de Jésus Christ ». La justification est une rénovation profonde et intime qui fait de l'homme un membre de Jésus-Christ, arraché à la domination de Satan et vivant désormais dans le « corps mystique du Christ » et « de la vie mesme du Christ ».

Comme le « corps mystique » possède pour tête invisible le Christ Jésus, Jean Boucher en déduit l'union étroite de la tête avec les membres et le corps tout entier. L'Église, n'ayant qu'une seule tête, elle ne possède nécessairement qu'un seul Esprit et « qui ne possède pas l'Esprit de Jésus-Christ manifeste qu'il n'est pas du corps mystique ou qu'il s'en est volontairement restructuré ».

L'Église est le corps de Jesus-Christ ou premierement, necessairement, & privativement a tout aultre corps, son esprit reside. De mesme, dict S.Augustin, que l'Esprit d'un chacun est dans son corps & non ailleurs (Aug. tract. 26). Et partant aussi sa parole qui ne pouvant estre que de cet esprit, & ne consistant qu'en cet esprit, ne peut estre hors de l'Église. Comme aussi ces deux, esprit & parole de Dieu, luy sont promis, jointement, & inseparablement ensemble, & pour jamais. En l'Évangile, Jesus Christ ayant dict, *ce n'est pas vous qui parlez, ains l'esprit de vostre père qui parle en vous* (Matth. 10) ².

Cette société qui a le Christ pour tête invisible, possède une

1 — Boucher a laissé de nombreuses réflexions sur l'Église et sur sa constitution. Voir en particulier son ouvrage qui réfute le gallican Edmond Richer intitulé : *Avis sur l'appel interjeté par Edmond Richer... de la censure de son livre intitulé De ecclesiastica et politica potestate*, par Edmond de GIMONT (pseudonyme de Jean Boucher), Paris, 1613. Edmond Richer, syndic de la Sorbonne, fut avec Marc-Antoine de Dominis le théoricien du gallicanisme dans la première moitié du 17^e siècle. Voir sur ces idées : abbé PUYOL, *Edmond Richer, étude historique et critique sur la rénovation du gallicanisme*, 1876, 2 vol. Voir aussi : Victor MARTIN, *Le gallicanisme et la réforme catholique*, 1919.

2 — Jean BOUCHER, *Couronne mystique ou armes de piété*, p. 427.

tête visible qui est Pierre. « Il faut dire que Jesus-Christ estant le chef essentiel de l'Église tant triomphante que militante, S. Pierre ne laisse pas d'estre le chef visible de l'Église militante & cela est la doctrine de l'ancienne & de la nouvelle Sorbonne ¹ ». Boucher rappelle à ses contemporains oublieux, la doctrine de l'Église sur la nature et la fonction du vicaire du Christ sur terre. De nombreux livres et pamphlets protestants ou gallicans qualifiaient le pontife romain soit d' « Antéchrist », soit de « chef ministeriel de l'Église ».

Le pape, tête visible de l'Église

Le Christ, avant de remonter vers son Père, choisit l'apôtre Pierre pour le représenter sur terre et pour gouverner l'Église en son nom. Telle est la doctrine catholique défendue par Jean Boucher :

Dieu a fondé son Église sur Pierre, quand il l'a choisy & nommé Pierre, pour estre la pierre fondamentale du bastiment qu'il vouloit faire de son Église ². Estant certain que le fondement est premier dans la maison, aussi l'autorité de Pierre est première en l'établissement de l'Église. Cela a esté fait quand après le tesmoignage de l'amour singulier & particulier que S. Pierre portait à JESUS-CHRIST, il lui dit non seulement *pais mes agneaux* (Joan.21) qui sont les laïques, mais aussi *pais mes brebis* qui sont les Ecclésiastiques & en effet toute l'Église ³.

Dans la pensée théologique de notre auteur, le pape, représentant du Christ tient une place essentielle non seulement dans l'Église, dont il est la tête visible, mais aussi dans la

1 — Jean BOUCHER, *Avis sur l'appel interjeté par Edmond Richer*, p. 55.

2 — « C'est merveille de veoir que S. Pierre (homme créé de fange & de boue, bouteille que le vent enfle sur l'eau, poussière que le vent de la mort balloie sur la terre chacun jour, fumée qui ne fait que passer, esclat qui n'a que son moment, le tintement d'une cloche esbranlée, le simple songe de la mort, homme né pécheur) est un rocher si endurcy & tant ferme fondement que l'Église bastie sur ce rocher peut (en vertu de la promesse de Jesus-Christ *portae inferi non praevalerunt adversus eam*) résister à la puissance des diables, aux efforts des herétiques, aux desseins des schismatiques ». *Avis sur l'appel interjeté d'Edmond Richer*, p. 55.

3 — *Ibid.*, p. 40.

Chrétienté dont il est la clef de voûte. Quels sont les pouvoirs de ce chef ?

Pouvoir et charge de Pierre

Boucher insiste sur la nécessité et l'importance de l'autorité du pontife romain pour mener les chrétiens à leur fin surnaturelle :

A Pierre fut donné non une charge de ministre pour exequer mais un gouvernement de juridiction & d'autorité ¹. Pierre a assez declaré son pouvoir et le rang qu'il a tenu en l'Église de Dieu. L'autorité du S. Siege est l'organe ordinaire & souverain du S.Esprit, estably par Jesus-Christ, en la personne de S. Pierre, & de ses successeurs, tant pour resouldre & enseigner, que pour commander & ordonner, comme jadis celui de Moyse : autant infallible & assuré, que necessaire & perpétuel, pour le public de l'Église ².

Résoudre et enseigner, commander et ordonner, tels sont les devoirs du pontife romain. Lors des événements de la Ligue, dans les polémiques nombreuses avec les huguenots et avec les gallicans, Jean Boucher saura mettre en lumière et en pratique ces principes. Il sollicitera, en de multiples occasions, les lumières, les conseils et les avis du Siège apostolique. Les Ligueurs qui s'inscrivent dans cette même pensée théologique se sont souvent appliqués à informer Rome et à prendre conseil auprès du pape ³.

¹ — « Bien qu'il soit vray que Jesus-Christ a donné les clefs immediatement à ses Apostres, Richer devrait scavoir que comme l'on parle à Sorbonne ç'a esté *cum conditione ordinis* & sans prejudice d'iceluy, c'est à dire *dependenter à Petro* ». *Avis sur l'appel interjeté d'Edmond Richer*, p. 41.

² — Jean BOUCHER, *Couronne mystique ou armes de piété*, p. 428.

³ — A titre d'exemple, cette missive des Ligueurs au pape datée du 25 mai 1589 après que le roi Henri III s'est allié au chef des calvinistes Henri de Navarre pour assiéger Paris :

« Nous avons autre volonté que de nous conformer à ses commandements (ceux du pape), & recevoir la Loi & regle de son plaisir : nous envoions nos memoires, pouvoirs & instructions à nos susdits agens, pour les présenter à Vostre Sainteté, aux pieds de laquelle nous nous prosternons, pour après Dieu, en espérer nostre salut & la conservation de nostre sainte Religion en ce Roïaume (...). C'est de vostre Sainteté que nous en attendons les remedes : laquelle considerera, s'il lui plaît, que nostre perte n'est point de si petite

Le pape, chef universel de l'Église

Jean Boucher précise que la juridiction de Pierre s'étend sur l'univers entier et donc sur le royaume de France ce que contestaient les gallicans :

Si le pape n'est chef universel, ou est la Monarchie de S. Pierre ? où est l'unité de l'Église ? où est le corps mystique de l'Église ? où est le consentement universel de l'Église qui de tout temps l'a ainsi creu & tenu ? Pourquoi a-t-il esté recogneu pour tel par le grand Concile de Nicée qui l'appelle *le Prince des patriarches, estably sur tous les peuples, & sur l'Église universelle* (Conc.Nic.can.39) & qui ne le croit est excommunié ¹.

A l'appui de sa démonstration, il cite saint Bernard de Clairvaux :

Et que faictes-vous d'un S. Bernard qui dict que, plénitude de puissance sur toutes les Églises du monde, par une singulière prerogative, est donnée au Siege Apostolique ? Et qui résiste a cette puissance, résiste à l'establisement de Dieu. (Bern.epist. 131) Ou sont les tiltres que le mesme luy attribüé, parlant au pape Eugene, luy disant qu'il est grand Prestre, le Souverain Pontife, le Prince des Evesques, l'heritier des Apostres, en primauté Abel, en gouvernement Noé, en Patriarchat Abraham, en ordre Melchisedech, en autorité Moyse, en judicature Samuel, en puissance Sainct Pierre, & en onction Jesus-Christ.

Le pape, père commun des fidèles

Jean Boucher s'est opposé aux Gallicans ² qui ne voient dans le pape que le chef des États de l'Église voire qu'un simple souverain d'une puissance étrangère. Le représentant du Christ sur la terre doit être considéré par tous les Chrétiens comme un père :

importance qu'elle n'attire celle de nos voisins & un trouble en toute la Chrestienté (...). De Paris, ce 25 mai 1589, signé Senault. Voir : *Mémoires de la Ligue, contenant les événements les plus remarquables depuis 1576 jusqu'à la paix accordée entre le roi de France et le roi d'Espagne en 1598*, Amsterdam, Gouget, 1758-1763, t. 3, p. 124.

1 — Jean BOUCHER, *Sermons sur la simulée conversion*, p. 462.

2 — Il semble que l'historien Alain Tallon exagère quelque peu lorsqu'il écrit « qu'au XVIème siècle, tout Français est, a été ou sera gallican », dans *Conscience nationale et sentiment religieux en France au XVIème siècle*, *op.cit.*, p. 282.

Nous protestons quant à nous que tant pour estre bons François, que pour estre domestiques de Dieu, & combourgeois des Saints, nous ne pouvons cognoistre le pere commun des chrestiens que pour pere, & non pas pour estranger, de peur d'estre estrangiers nous-mesmes. Et moins encor, qu'ayant cest honneur, par dessus les autres nations, d'estre appelez Très-Chrestiens ¹.

Le pape est infaillible dans l'enseignement de la foi et des mœurs

Le Christ, en confiant la charge de vicaire à Pierre, l'assura de son infaillibilité pour l'enseignement de la foi et celui des mœurs. Le recteur de Sorbonne dit pourquoi cette infaillibilité est absolument nécessaire aux Chrétiens. Elle met les cœurs des Chrétiens en repos et leur permet de savoir ce qu'ils doivent croire :

Dieu a mis le pape chef en son Église et par un benefice singulier luy a donne l'infaillibilité, pour mettre les cœurs en repos & sçavoir ce qu'on doit croire. Et partant qui sert à tous, en cete mer tempestueuse d'un vray & assuré Phare, pour eviter les escueils & de quadran pour prendre route. En cete guerre dangereuse, de guidon, pour se joindre au gros, & ne s'escarter çà & là, au milieu de tant d'ennemis : d'antidote contre les venins, parmy tant d'empoisonneurs de guide assuré pour ne s'egarer, parmy tant de dangers, de perils & voleurs, de serpens, de detours, & de precipices. Bref de Soleil parmy tant de tenebres, qui eclaire & decouvre les embusches, & dont le cours ne trompe jamais ².

¹ — *Sermons sur la simulée conversion*, p. 203. Boucher appuie ses dires sur des exemples historiques, sur les liens des rois de France avec les Pontifes romains : « Nos Roys ont secouru les papes, les ont receu en leurs terres, jusques au cœur de la France, se sont jettez à leurs pieds, ont par reverence tenu les resnes à leur chevaux (Boucher fait référence à Pépin le Bref ayant tenu la bride du cheval d'Etienne II lorsqu'il vint à Saint Denis en l'année 754) qui en ont eu reciproquement cest honneur, que d'estre appelez leurs fils ainez, & Rois Tres Chrestiens : & qui *ont cela de propre*, comme escrit Aneas Sylvius, depuis dit Pie II, au Roy Loys XI *de conserver la Foy catholique, & l'honneur des gens d'Eglise (...)* Et ne sert de rien de dire qu'ils (les pontifes) sont d'une langue, d'un peuple & nation estrangere, veu qu'il y a en ce Siege des papes de toutes nations & de François comme d'autres : comme ils sont Peres communs de toute la Chrestienté ». *ibid.*, p. 204.

² — Jean BOUCHER, *Couronne mystique ou armes de piété*, p. 578. L'infaillibilité

En réponse à Edmond Richer qui niait l'infaillibilité en matière de foi, Jean Boucher assure que le Christ pourvoit toujours au salut des fidèles. Il a laissé à cette fin un vicair, « chef visible de son Église » pour lequel il a prié :

Rogavit pro Petro ut non deficeret fides eius, c'est à dire pour Pierre & pour ses successeurs comme une marque visible & nécessaire que Dieu a mise en son Église afin de decider toutes controverses appartenant à la foy. Car *privilegium est cathedra, ut cogat benedicere, vel male sentientes*, disoit S.Hierosme. Et (*quod oportuit attendere*) il n'a pas dit, *pro vobis, ut non deficiat fides vestra*, ains il a dit, *rogavi prote Petre ut non deficiat fides tua*. Là dessus est fondée l'infaillibilité que tous les Catholiques reconnoissent au chef de l'Église de Dieu en ce qui est de la foy (...) Et Si quelqu'un la veut separer de ce chef, il veut separer la lumiere du Soleil ¹.

La constitution monarchique de l'Église

Après la défense des prérogatives du pape, de son autorité dans l'Église, le théologien de la Sorbonne défend la constitution monarchique de l'Église. « L'erreur de Richer est de dire que *l'Etat & le gouvernement de l'Église* (car c'est une asnerie de dire que l'Etat de l'Église est austre que le gouvernement) est aristocratic ² ». Jean Boucher cite longuement, le chancelier de Paris, Gerson, qui dit-il, « n'a pas la réputation d'avoir flatté les papes ». Celui-ci affirme et défend la constitution monarchique de l'Église et rappelle que le collège des Cardinaux n'a jamais été qu'un « *Concilium Oligarchicum* ». Boucher répond ensuite à Edmond Richer, son principal adversaire en Sorbonne, qui cherche à amoindrir l'autorité du pape pour exalter celle du prince :

Puisque de cete Église, Jésus Christ est le seul Chef & le fondement, que le Pontife & le Prince sont ses Lieutenans en l'exécution du gouvernement d'icelle, en ce qui concernent respectivement leur charges, pourquoy veut-il qu'au gouvernement spirituel de l'Église qui est une partie de cete République, il y ait une puissance Aristocratique au dessus du chef, & qu'il n'y en ait point en l'autre partie, qui est le gouvernement

du Pontife romain sera définie en 1870 au Concile Vatican Ier.

1 — Jean BOUCHER, *Avis sur l'appel interjeté par Edmond Richer*, p. 51-52.

2 — *Ibid.*, p. 86

temporel au dessus des Princes souverains, pour ce que cela seroit contraire à l'indépendance de leurs couronnes ? Que comme il (Edmond Richer) établit un pouvoir Aristocratic en l'Église au dessus du pape, il y en doit avoir un au dessus du Roy, afin que le Roy ne soit qu'un Chef ministériel, pour executer les ordonnances du conseil Aristocratic, qui temperera sa Monarchie ? ¹.

Le curé de Saint Benoît prévoit au début du 17^{ème} siècle ce qui arrivera en 1789 : « Comme la Monarchie est utile en l'estat temporel, elle est nécessaire en l'Église, & que si vous l'ostés en l'Église, vous l'improuvez en l'Estat car du gouvernement ecclesiastique, ils le tireront en exemple pour l'estat politique ² ». A la fin de l'ouvrage intitulé *Avis sur l'appel interjeté par Edmond Richer*, notre théologien s'oppose aux erreurs gallicanes qui ont cours sous le règne du roi Louis XIII : « Il est *de fide* de croire que l'Estat de l'Église & son gouvernement est Monarchique, qu'en l'Église de Dieu visible, il faut un chef visible, que le pape est le Vicaire de Jesus-Christ & non de l'Église, que l'infaillibilité réside perpétuellement & toujours en l'Église & en son chef ³ ».

Après avoir rappelé la doctrine sur l'Église, sur sa mission et sur les prérogatives de son chef, Jean Boucher expose aux princes catholiques confrontés aux doctrinaires protestants, les principes sur lesquels repose le gouvernement chrétien. Conserver une monarchie tempérée (non absolutiste) avec un chef catholique (non protestant), tel fut le combat de la Ligue en France à la fin du 16^e siècle, combat que Jean Boucher suscita à Paris et qu'il légítima par ses écrits.

1 — *Ibid.*, p. 77-78.

2 — *Ibid.*, p. 78.

3 — *Ibid.*, p. 97.

2. « L'État chrestien »

« Ce que la Ligue pense, dict, faict, respire, n'est autre chose que l'Église¹. Ce pourquoy elle a enduré faim, soif, nudité, pauvreté, veilles, maladies, volleries, bruslements, calomnies, trahisons, mort, cruautéz de toutes sortes, n'est autre chose que l'Église, que la restitution de l'autorité de l'Église & pour que l'État se range, se redresse, se reforme selon les loix de l'Église, qui sont fondamentales du Royaume² ».

Tout le combat de Boucher pendant la Ligue – et pendant sa vie d'exilé à Tournai – se résume à ces quelques lignes : combattre pour l'Église en réaffirmant les principes qui fondent l'État chrétien. C'est au moment où le pouvoir politique cherche à s'émanciper du droit public de l'Église qu'intervient notre théologien.

Deux principes politiques triomphent alors, qui cherchent à soustraire le pouvoir temporel de l'autorité de l'Église : *celui de la souveraineté de l'État*, élaboré par Jean Bodin, dans sa *République*, en 1576, et *celui de la raison d'État*, tiré de Machiavel par les théoriciens du 16^e siècle et dénoncé par les « dévots » au 17^e siècle (Bérulle, Matthieu de Morgues, le R.P Nicolas Caussin...). Ils la définiront

1 — Elie Barnavi écrit : « La Ligue est avant tout, et quels que soient par ailleurs les mobiles personnels ou sociaux de ses partisans, une entreprise religieuse. Des polémistes royalistes ou huguenots n'ont voulu y voir que prétexte. Ils n'y ont rien compris ou, ce qui est plus probable, rien voulu comprendre, pas plus que leurs adversaires d'ailleurs leurs propres mobiles. C'est la règle du jeu, la loi du pamphlet. Mais ceux qui ont pu s'élever "au-dessus de la mêlée" en quelque sorte, et poser sur la France un regard lucide, l'ont bien vu ». *Le Parti de Dieu, étude sociale et politique des chefs de la Ligue parisienne*, Bruxelles, Louvain, Nauweaerts, 1980, p. 165.

2 — *Sermons sur la simulée conversion de Henry de Navarre*, p. 89-91. Myriam Yardeni cite ce passage dans son ouvrage *Enquêtes sur l'identité de la « nation France » : de la Renaissance aux lumières*, Seyssel, Champ Vallon, 2004, p. 294.

même comme étant « *la raison d'enfer* »¹. Roland Mousnier le signale dans son ouvrage sur l'assassinat de Henri IV :

La souveraineté définie par Jean Bodin : *Summa et legibus soluta in republica potestas... superiorem non recognoscens*, la suprême puissance dans la République est déliée de l'observation des lois... ne reconnaissant pas de supérieur, avec ses attributs, légiférer, enrôler armée, mener guerre, conclure paix, rendre justice en dernière instance, lever impôts, battre monnaie, etc. Cette souveraineté se confondait avec l'État, incarné dans le Roi. La raison d'État, ensemble de nécessités qui s'imposent au prince pour le salut et l'accroissement de l'État, et d'où sort une morale particulière à l'État, parfois assez éloignée de celle de l'Évangile. Ces principes fondamentaux, dont le succès était immense (...) allaient rendre difficile le triomphe de ceux du pape, tout opposés².

Dans son ouvrage *Couronne mystique*, Jean Boucher consacre plusieurs pages à la définition de « l'État ». Le titre du paragraphe est explicite : « Institution divine d'État en la loy de nature, en la loy de Moyses, en la loy Chrestienne et evangelique³ ».

Boucher considère dans un premier temps la loi de nature : « C'est par nature, dit-il, que les hommes vivent en société » et l'autorité qui commande les hommes est aussi « selon l'ordre de la nature ». Lorsque l'autorité se soumet à Jésus-Christ, à l'Église, l'ordre politique devient chrétien. C'est un changement profond qui s'opère.

De l'État païen à l'État chrétien

« Qu'est ce qu'un Estat Chrestien ? » interroge Jean Boucher. « C'est un Estat posé sur la pierre qui est Jésus-Christ ». Pour se faire comprendre, le curé de Saint Benoît emploie l'analogie et prend l'exemple de l'homme baptisé :

Qui sçait que la mesme proportion qui est de l'homme baptizé à un non baptizé, l'est aussi d'un Estat Chrestien à un Estat Payen ? La différence entre un baptisé et celui qui ne l'est pas est toute claire en

1 — Voir Etienne THUAU, *Raison d'État et pensée politique à l'époque de Richelieu*, Paris, Albin Michel, 2000.

2 — Roland MOUSNIER, *L'assassinat d'Henri IV, 14 mai 1610*, Paris, Gallimard, 1992, p. 144.

3 — Jean BOUCHER, *Couronne mystique ou armes de piété*, p. 153-160.

l'Écriture "*Vous estiez cy-devant tenebres* (dict S.Paul) mais *maintenant vous estes lumiere en nostre Seigneur* (Eph.5) ". Le baptisé a une toute autre subsistence qu'auparavant (que lorsqu'il estoit payen) estant & subsistant, non plus en luy ains (mais) en Jesus Christ & est fondé sur l'hypostase de Jesus Christ pour estre la *greffe entée* sur son tronc (Rom. II). De sorte qu'il faut que les actions des Chrestiens soient actions de Jesus Christ ¹.

Boucher revient sur la définition de l'État Chrétien :

N'est autre chose un Royaume Chrestien, qu'un Royaume de Chrestiens. Comme un Royaume Payen, un Royaume de Payens. Au moyen de quoy comme l'homme est dict mourir en Jesus Christ, par le baptesme, pour estre fait Chrestien, ainsi l'Estat est dit estre renversé par Jesus Christ, pour estre fait Chrestien (...) Entendant par là, non *une ruine de perte*, ains *ruine d'amendement* (...) et faire que le Royaume qui servait au Diable desormais serve à Jesus Christ sur lequel il a sa base & fondement & pareillement serve à son Église, suyvant ce que dit l'Écriture, que *la nation qui ne servira pas l'Église périra* (Esai.60).

Jean Boucher en conclut que « changeant d'estre » le royaume change aussi « de conditions, de loix, de regles, & de maximes, servant Jesus Christ & son Église ». Mais « le royaume ne peut estre Chrestien, si le chef n'est Chrestien » parce que c'est le chef qui légifère, qui fait appliquer la loi et qui rend la justice lorsque celle-ci est violée. En France, dit-il, le royaume est chrétien « depuis qu'il s'est soumis (en la personne de Clovis & au moment de son baptême) à la foy de Jesus Christ & a juré obeissance à l'Église Catholique. Auquel instant, il a esté fait de tenebres, lumieres & de Royaume de Sathan, Royaume de Jesus-

¹ — « Comme le baptisé est greffé sur le Christ, devenu membre du corps mystique de Jésus, Dieu demande des actions bien différentes de ceux qui ne sont pas chrétiens. « *Si vous saluez vos freres*, dit il, *que faites vous de plus que les autres ? Les Ethniques n'en font-ils pas autant ?* Et ailleurs, il dit que *les Payens qui n'ont pas receu la grace, condamneront les Chrestiens au jour du Jugement* ». On retrouve la doctrine du Corps mystique de Jésus-Christ. Elle sous-tend toute l'œuvre de Jean Boucher et rejoint les principes du Docteur Angélique. Voir : J. ANGER, *La doctrine du Corps mystique de Jésus-Christ d'après les principes de Saint Thomas*, Paris, Beauchesne, 1929. Voir aussi l'encyclyque de Pie XII, *Mystici corporis*, 1950.

Christ & que Jesus-Christ est des lors entré en possession actuelle, de la propriété que luy seul a sur tous les Royaumes du monde ¹ ».

Quelle est la fin de l'État chrétien ?

Jean Boucher ne nie pas la fin prochaine de l'État qui consiste à procurer la « vie bonne » en vue du bien commun temporel, mais il insiste sur la fin dernière qui est Dieu Lui-même. Ces rappels ne sont pas inutiles à l'heure où le protestantisme sème la confusion dans les esprits en limitant la fin de l'État à sa seule fin première. Le R.P Leclerc a bien analysé la situation à laquelle s'est trouvé confronté Jean Boucher : « L'idée de dissocier partiellement l'unité religieuse et l'unité politique est apparue, en France, aux environs de 1560. Elle fait le fond de l'idéologie des "Politiques" jusqu'au temps de Richelieu. Il s'agissait en somme de parer aux guerres religieuses en tempérant la rigueur du principe : "une foi, une loi, un roi". La religion catholique demeurait la religion du royaume, mais l'adhésion au culte officiel n'était plus regardée comme indispensable pour tous les sujets du roi. La fidélité à la personne du prince n'exigeait plus absolument la communion avec lui dans une même religion extérieure. Dès lors l'unité politique apparaissait d'un autre ordre que son unité religieuse, elle répondait à une fin terrestre et temporelle distincte (il devrait écrire *séparée*) de la fin spirituelle de l'Église ² ».

En raison même de la nature de l'homme et de sa destinée immortelle, le roi ne peut se désintéresser de la fin surnaturelle de ses sujets :

Article d'autant plus nécessaire, d'estre devant les yeux de tous, à toute heure & en toute action, aux grands, petits & mediocres, & spécialement aux Roys, & tous ceux qui ont commandement, que par faute d'y penser, mille ruines leur adviennent. Car quelle (est) cete fin des Estats, tant pour le corps que pour les membres, sinon le bien de la vie éternelle ? Sinon (d'arriver) au mesme Dieu qui a faict toutes choses, &

¹ — Jean BOUCHER, *Sermons sur la simulée conversion*, p. 297.

² — R.P. LECLERC, *Histoire de la tolérance au siècle de la Réforme*, Paris, réédition Albin Michel, 1992, p. 830. Voir aussi : Olivier CHRISTIN, *La paix de religion. L'autonomisation de la raison politique au XVIe siècle*, Paris, 1997.

les faites pour luy mesme ? Suivant ce que tousjours nous prions, que *son Royaume nous adviene* ? Car ne s'arrester qu'au present, qui est la tranquillité de la vie, ou comme dict Aristote, le bien de la societe humaine, sous ombre que c'en est la fin prochaine, (comme du laboureur de labourer, du nautonnier de vaguer, de l'architecte de bastir, & ainsi des autres), sans penser outre à la fin dernière, & aviser au principal (qui est apres cete vie) comme font les Politiques, c'est parler trop augustement de cet animal immortel qui est l'homme, & de qui l'appetit immense ne se peut contenir ny borner dans le destroit de cete vie miserable. C'est trop dénigrer sa nature, & trop luy couper les aisles. Trop aussi avilir les Roys, & les detourner de viser au but de leur charge ¹.

Notre auteur condamne sévèrement l'attitude des Politiques (c'est-à-dire des catholiques qui soutenaient Henri de Navarre, chef du protestantisme français, avant son absolution en 1595 par le pape Clément VIII). « Les Politiques, tout catholiques qu'ils sont, favorisent l'heresie et sont violateurs d'Estat. Ne pouvant estre plus grande faveur à l'heretique que d'avouer pour Roy un heretique, veu les souverains moyens qui sont en un Roy, pour perdre la religion & establir l'heresie ² ».

Dans la *Couronne mystique*, il intitule un chapitre : « Erreurs en certains Politiques sur la fin & les moyens d'Estat ». Voici ce qu'il écrit :

En la fin pour ne viser qu'à la terre, & fut-ce mesme au mespris des lois divines (...) pour faire le particulier des Roys (c'est à dire, leurs commoditez & plaisirs) la fin des Estats & des royaumes. Tels que font certains atheistes, que l'atheiste Machiavel a éclos depuis peu... Comme aussi aux moyens pour la licence qu'aucuns se donnent soit d'user de principes ouvertement contraires à la loy de Dieu : comme la multiplicité de Religion, (...) comme de dire que le fondement des lois de Dieu & de l'Estat sont contraires, ou préférer l'Etat à Dieu, soit qui ne vaut pas mieux, de pratiquer l'advis de ce funeste Florentin, qui est que pour gouverner, il suffit au Prince, de faire mine de vertu.

En une phrase, Boucher résume toute sa pensée : « S'occuper des biens temporels sans souci des éternels c'est avoir

1 — *Ibid.*, p. 89-90

2 — Jean BOUCHER, *Sermons sur la simulée conversion*, p. 136.

peu profité en l'escolle de celui qui crie si haut *le Royaume des cieux approche* & veut que ce soit le premier qu'on demande ».

Le roi chrétien, chef de l'État chrétien

Le pape est la clef de voûte de la Chrétienté comme le roi l'est de son royaume. L'identité royale est un des thèmes de prédilection du fondateur de la Ligue parisienne. Le théologien de la royauté « tempérée » s'oppose résolument à l'absolutisme royal et refuse le « droit divin » des rois tel qu'il fut théorisé au 16^e et au 17^e siècle :

Certains discoureurs qui nous veulent mettre les roys par dessus les Estats, comme venant immédiatement de Dieu et n'ayant à satisfaire que Dieu, voire comme estant Dieux en terre et par dessus toute loy, trop plus que Jésus-Christ qui s'est soumis à la loy... regrettans les vielles fripperies de Guillaume Occam et austres telles ressources de boubrier, redites et inepties...¹.

Jean Boucher donne une définition à la fois simple et précise du roi chrétien : « Le Roy Chrestien est lieutenant de Jésus-Christ *sans plus*² ». Aussi le plus grand honneur d'un prince est-il de régner comme « Vicaire & lieutenant de Dieu ».

« Les Roys Chrestiens sont les enfans de son Église, ses serviteurs nés en la maison de son humble servante. En cete qualité, ils ne voudront jamais faire partage avec Dieu & séparer ce qui est deu à Dieu. Comment est-il deu quelque chose au roy qui ne soit point deu à Dieu ? Est-il deu quelque chose au vicaire qui ne soit point deu au Maistre ? et le Lieutenant peut-il en l'exercice de son pouvoir, pretendre quelque chose qui n'appartienne point à celui duquel il tient la place ?³.

Mais être « lieutenant de Jésus-Christ » impose de se soumettre au Christ, roi des nations rachetées :

« Ne peut estre Lieutenant ou ministres du Royaulme de Jesus-Christ qui ne fait le serment à Jesus-Christ, & au Parlement de Jesus-Christ,

1 — *Ibid.*, p. 252.

2 — *Ibid.*, p. 297.

3 — Jean BOUCHER, *Apologie pour Jeban Chastel*, p. 32.

qu'il a souverainement établi en terre, qui est l'Église catholique, Apostolique & Romaine, ce que l'hérétique ne peut faire ¹ ».

Après avoir donné la définition du roi chrétien, Boucher explique les modes d'accession du roi au trône de France ².

Roi électif ou roi héréditaire ?

La couronne de France est devenue héréditaire au cours des âges. Ce droit d'hérédité permettait, en effet, une meilleure stabilité politique lors de la succession au trône. Mais Jean Boucher précise que ce mode de dévolution ne s'applique pas nécessairement et de façon immuable si une crise politique grave survient et l'en empêche. Ce mode n'est qu'un moyen, il n'est pas une fin. Notre auteur rappelle quelques principes combattus par les thuriféraires de la monarchie de « droit divin » :

Quant aux Estats (nobles et évêques réunis du royaume), ce sont ceux, en qui naturellement & originairement reside la puissance & majesté publique, qui fait & établit les Roys, qui sont par le droict des Gens, & non de droit divin ou de nature ³. Quoy que de droict divin, l'obeissance leur soit deuë, comme aussi aux autres sortes de puissances & gouvernemens, selon que par le choix des peuples, elles sont diversement établies. Ne pouvant estre dit droict de nature ou divin, ce qui n'est de mesme partout. Car l'un et l'autre sont immuables ».

¹ — Jean BOUCHER, *Apologie pour Jehan Chastel*, p. 33.

² — Dans la deuxième partie de ce travail, nous étudierons l'application de ces principes lorsque le contexte imposera la dévolution de la couronne à un prince protestant. Voir l'article de Richard A. JACKSON, « Elective Kingship and Consensus populi in Sixteenth Century France », *Journal of modern History*, XLIV, 1972, p. 155-171.

³ — Peter Ascoli écrit dans son introduction à la réédition du *Dialogue d'entre le Mabeustre et le Manant* : « On a souvent accusé les Ligueurs d'être presque des démocrates ; les Politiques lancèrent cette accusation, reprise par les historiens du 19^{ème} siècle. Le soutien populaire des ligueurs, leur idée d'élection royale semble donner créance à la notion de démocratie ligueuse. Mais parler de démocratie (telle qu'elle est entendue depuis la Révolution) est à coup sûr un anachronisme ; c'est faire des ligueurs plus radicaux qu'ils ne l'étaient. Leur vision d'une France idéale comprenait un roi, une noblesse et des États Généraux. Ils ne souhaitaient pas détruire les bases de la société et du gouvernement français. Ils espéraient un retour au passé (...) dans lequel les rois étaient les vrais guides et conseillers de leurs peuples ».

Boucher souligne que l'autorité du roi chrétien, issue du libre choix des Grands du royaume est dans l'ordre voulu par Dieu. Cette autorité est toujours une participation de son souverain domaine sur ses créatures. De même, l'Église n'a jamais laissé entendre que l'autorité royale vînt d'elle. Elle proclame que l'autorité du roi lui vient de sa désignation (élection ou hérédité) mais, qu'au nom de Jésus-Christ qui est le roi des rois, elle consacre cette désignation par le sacre. Pendant la cérémonie solennelle, l'Église applique des onctions qui sont des sacramentaux conférés au roi pour le « bon accomplissement de son ministère ». Afin qu'il prescrive ce qui conduit à la béatitude céleste et interdise, dans la mesure du possible, ce qui lui est contraire. La dignité royale est ainsi une participation à la royauté de Jésus-Christ sur les nations rachetées.

Jean Boucher précise tous les bienfaits de la primogéniture comme mode de dévolution de la couronne. Mais il souligne combien peut être nécessaire la réactivation du principe électif lorsqu'un cas de nécessité survient :

Est simplement abus, que de dire que la succession (ici la primogéniture), quelque part qu'elle soit reçue, soit en France, soit ailleurs, lie tellement les Royaumes ou les peuples, que ce soit un fondement immuable & nécessaire. Attendu, que si bien elle a été admise, pour l'expérience qu'il y a, que les inconveniens en sont moindres que de l'élection, ce ne fut-ce jamais pourtant, pour préjudicier au droit de nature, sur lequel est l'élection ¹.

Pour les Politiques, la loi de primogéniture désigne obligatoirement et nécessairement le sujet de l'autorité, même dans une crise grave, au dépend même de la loi de catholicité. Autrement dit, la désignation est irrévocable même si le sujet est non-catholique. Jean Boucher et les Ligueurs s'opposent résolument à ce principe qui nie la primauté de la loi de catholicité – appelée aussi « loi de chrétienté » – sur toutes les autres lois fondamentales du royaume.

¹ — Jean BOUCHER, *Apologie pour Jehan Chastel*, p. 65.

La « loy de Chrestienté »

Selon Jean Boucher et les Ligueurs, la loi de Chrétienté (ou loi de catholicité) prime sur toutes les autres lois du royaume. Elle trouve son origine à l'époque où Clovis s'est converti au catholicisme. Boucher fait remarquer que le roi Henri III – à l'instigation des Ligueurs, il est vrai – fit de la loi de catholicité, une loi écrite ¹ lors des États généraux du 21 novembre 1588 :

Nous avons (...) statué et ordonné, statuons & ordonnons et nous plaïst par ces présentes signées de nostre propre main, que nostre edit d'union cy attaché sous le contrescel de nostre chancellerie soit et demeure à jamais loi fondamentale et irrévocable de ce royaume, et comme tel voulons et ordonnons qu'il soit gardé par tous nos sujets présents et à venir (...) ².

Jean Boucher souligne :

Si l'on demande quelle est ceste loy d'Estat en France, par laquelle le Roy est tenu d'estre Catholique, la rponce ne sera autre, sinon que ceste loy est la celle de Chrestienté. Qui a esté deslors qu'une fois le Royaume s'est soumis à la foy de Jesus-Christ, & a juré l'obeissance à l'Église Catholique ³. La Loy veut que le Roy soit masle & nous le voulons aussi. Mais que ce soit cét enfant masle de la femme vestue du Soleil qui a la lune sous ses pieds, à qui le dragon fait la guerre, qui est l'Église catholique. C'est qu'il soit Catholique (...) qu'il ne supporte l'heretique, qu'il extermine l'heretique. C'est le masle qu'il nous faut, pour régir les peuples de France, avec la verge de fer qui est la loy de Jesus-Christ, juste, droicte & inflexible ⁴ ».

Ailleurs, il écrit encore :

¹ — Gaston ZELLER souligne : « L'expression (loi fondamentale) est une nouveauté du seizième siècle. Encore ne s'impose-t-elle que sur le tard. Avant le règne d'Henri III, on parle seulement des *lois du royaume*, que les théoriciens opposent aux *lois du roi*, celles-ci dues à l'initiative du souverain, celles-là s'imposent à lui, les unes toujours susceptibles d'amendements, les autres absolument intangibles ». *Les Institutions de la France au XVI^e siècle*, Paris, P.U.F, 1948, p. 82.

² — Archives Nationales. XIa 8639 f° 228 v° à 229 v°.

³ — Jean BOUCHER, *Sermons sur la simulée conversion*, p. 425.

⁴ — Jean BOUCHER, *Sermons sur la simulée conversion*, p. 299.

Bien sommes nous d'accord que la loy salique ait lieu. Mais subordinement pourtant à la loy de Chrestienté, & sans préjudice d'icelle ¹.

Après avoir rappelé la nature et la mission de l'Église et celles de l'État, notre théologien expose longuement les rapports qui doivent régir ces deux puissances dans le plan divin.

¹ — *Ibid.*, p. 297.

Bibliographie de Jean Boucher

— *De Justa Henrici tertii abdicatione regnum, Parisus, apud Nicolaum Nivellium*, 1589, 288 ff in-8°.

— *Histoire tragique et mémorable de Pierre de Gaverston, Gentilhomme gascon, iadis le mignon d'Edouard 2, Roy d'Angleterre, tirée des Chroniques de Thomas Valsingham et tournée de Latin en François. Dediée à Monseigneur le Duc d'Espernon*, s.l., 1588. (ouvrage attribué à Jean Boucher).

— *La Vie et faits notables de Henry de Valois, tout au long sans rien requerir. Où sont contenues les trahisons, perfidies, sacrileges, exactions, cruautés et hontes de cet Hypocrite et Apostat, ennemi de la Religion Catholique*. s.l., 1589. (ouvrage attribué à Jean Boucher).

— *Lettre missive de l'esveque du Mans, avec la responce à icelle faicte au mois de septembre dernier passé par un docteur en théologie de la Faculté de Paris, à laquelle est respondu à ces deux doutes : A sçavoir si on peut suivre en seureté de conscience le party du roy de Navarre et le reconnoistre pour roy ; A sçavoir si l'acte du frere Jacques Clement, jacobin, doit estre aprouvé en conscience et s'il est louable ou non*. A Paris, chez Guillaume Chaudière, 1589. (ouvrage attribué à Jean Boucher).

— *Sermons sur la simulée conversion et nullité de la prétendue absolution de Henry de Bourbon, prince de Béarn, à Saint Denys en France, le dimanche 25 juillet 1593, prononcés en l'église Saint Merry, par Jehan Boucher*, Paris, chez Guillaume Chaudière, 1594.

— *Apologie pour Jehan Chastel, parisien, exécute à mort, et pour les peres et escholliers, de la Societe de Jesus, bannis du Royaume de France. Contre l'arrest de Parlement, donné contre eux à Paris, le 29 Decembre 1594, par François de Verone Constantin, Douai*, 1595. (ouvrage attribué à Jean Boucher).

— *Oraison funebre sur le trepas de tres hault, tres grand et tres puissant monarque dom Philippe second, Roy d'Espaigne, ect. prononcée aux obsèques de Sa Majesté, en l'Église de Nostre Dame de Tournay, le lundy XXVI. Octob .MDXCVIII. par M. JEHAN BOUCHER, Docteur en Theologie en l'université de Paris, & Chanoine de ladicté église, A Anvers, en l'imprimerie Plantinienne, chez Jean Moretus, 1600.*

L'oraison funèbre fut dédiée au prince Albert et à la princesse Isabelle-Claire-Eugénie, son épouse. Il y eut une première édition. Mais comme des fautes s'y étaient glissées, l'orateur en fit éditer une seconde, « revue et enrichie » à Anvers. Le 25 septembre 1596, Boucher avait prononcé à Bruxelles, dans l'église de Sainte Gudule, l'oraison funèbre de Chrétien de Savigny, seigneur de Rosne. (Voir Louis Daville, *Chrétien de Savigny, sieur de Rosne (1550-1596)*, Bulletin de la Société des Lettres de Bar-le-Duc, 1912, IV^{ème} série, X, p.XIX-XXI.) Il prononça aussi celle de Jacques de Marquais, abbé de Saint-Martin, le 24 janvier 1605. La réputation d'orateur acquise à Paris se confirmait à Tournai.

— *Dispute de maistre Jean Boucher, aux demandes à luy faictes, contre Jean Taffin, ministre de Flissingues en Zelande, touchant la reelle presence de Nostre Seigneur en la sainte Eucharistie ; ensemble la proposition dudit Jean Taffin, ministre, Anvers, 1612.*

— *Advis sur le plaidoié de Me. Pierre de la Martelière, advocat en la Cour, fait en Parlement les 17 et 20 de decembre 1611, pour le Recteur et opposans de l'Université contre les Pères Jésuites, demandeurs en lettres à eux octroïées par Sa Majesté, de pouvoir enseigner toutes sortes de sciences en l'Université de Paris, par Paul de Gimont, sr d'Esclavolles, Paris, Théophile, 1612. (ouvrage attribué à Jean Boucher).*

— *Avis sur l'appel interjeté par Edmond Richer, de la censure de son livre intitulé De ecclesiastica et politica potestate, par Edmond de Gimont, Paris, 1613. (ouvrage attribué à Jean Boucher).*

— *Le Mystère d'infidélité, commencé par Judas Iscarioth, premier sacramentaire renouvelé et augmenté d'impudicité par les heretiques ses successeurs, par Pompée de Ribemont, sieur d'Espinay, Châlons, 1614. (ouvrage attribué à Jean Boucher).*

— *Convictions des fautes principales, tant contre la Religion Chrestienne, que contre la Majesté du Roy tres-Chrestien. Trouvées en l'Epistre, par laquelle le Sr.Casaubon a desdié au Serenissime Roy de la Grande Bretagne ; Ses Seize Travaux, contre les Annales du Rme Cardinal Baronius, par Pompée de Ribemont, Châlons, chez Julien Baussan, 1614. (ouvrage attribué à Jean Boucher).*

— *De idonea quae nunc est, Urbano VIII pontifice, supra illam quae sub Urbano II fuit, sacri pro restituenda Orientis Ecclesia contra Turcam gerendi belli tempestate, deque commodo ad hoc ipsum, pro sacrae militiae visibili symbolo, circuli trinuni dudum inventi, sed nuper reperti, qui corona mystica dicitur, usu, ad sanctissimum D. N ; Urbanum papam, Relatio, Tournay, Adrien Quinqué, 1623.*

— *Couronne mystique ou armes de piété contre toute sorte d'impiété, hérésie, athéisme, schisme, magie et mahométisme, par un signe ou hiéroglyphe mystérieux fait en forme de couronne avec dessein sur ce sujet de Milice ou chevalerie chrestienne contre tous mescréans, spécialement constre le Turc, le tout divisé en V livres. Par M. Jean Boucher ... Tournay, Adrien Quinqué, 1624.*

— *Defense de Jean Boucher, chanoine de Tournay, contre l'imputation calomnieuse à lui faicte d'un libelle intitulé : Ad Ludovicum XIII admonitio..., Tournai, Adrien Quinqué, 1626.*

— *L'Usure ensevelie ou Défense des Monts de pieté, de nouveau erigez aux Païs Bas pour exterminer l'usure, par M. Jean Boucher, Tournai, Adrien Quinqué, 1628.*

— *Arche du Testament, par M. Jehan Boucher, chanoine de Tournay, Tournai, imprimerie de Quentin Harroult à la Bible d'or, 1635.*

Bibliographie générale

Manuscrits

Testament de Jean Boucher, Archives de la cathédrale de Tournai.

Prisée des principaux livres de la bibliothèque de Jean Boucher, Archives de la cathédrale de Tournai.

Dicours sur le desseing de la guerre contre le Turc par Charles de Gonzague. Paris, Bibliothèque nationale, manuscrit, Fonds français, n° 4724, ff 5 à 10.

Journal du bourgeois ligueur de Chartres, Paris, Bibliothèque de l'Arsenal, manuscrit 4174.

Imprimés

ANGER J., *La doctrine du Corps mystique de Jésus-Christ d'après les principes de Saint Thomas*, Paris, Beauchesne, 1929.

AUPHAN Amiral, *Les convulsions de l'Histoire ou le Drame de la désunion européenne*, Paris, Les îles d'or, 1954.

BABELON Jean-Pierre, *Henri IV*, Paris, Fayard, 1982.

BAGUENEAU DE PUCHESSE, « La politique de Philippe II dans les affaires de France : 1559-1598 », *Revue des Questions Historiques*, 1879.

BAUDSON Emile, *Charles de Gonzague, duc de Nevers, de Rethel et de Mantoue*, Paris, Perrin, 1947.

BARNAVI, Elie, *Le Parti de Dieu : étude sociale et politique des chefs de la Ligue parisienne (1585-1594)*, Bruxelles-Louvain, 1980.

BARNAVI Elie et DESCIMON Robert, *La sainte Ligue, le juge et la potence*, Paris, Hachette, 1985.

BENEDICT Philip, *Rouen during the Wars of Religion*, Cambridge, Cambridge University Press, 1981.

BERCÉ Yves-Marie, *La naissance dramatique de l'absolutisme, 1598-1661*, Paris, Seuil, 1992.

BERCHET T., *Conseil chrestien sur les monitoires et menaces d'excommunication et interdiction du pape Sfondrato dit Grégoire XIV, contre le roi, l'Église et le royaume de France...* (s. l.), 1591.

BERGER de XIVREY, « Mémoire sur une tentative d'insurrection organisée dans le Magne (ou Morée) de 1612 à 1619, au nom du duc de Nevers », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. II, juillet-août 1841.

BERGER DE XIVREY (éd.), *Recueil des lettres missives de Henri IV*, publié par Jules Berger de Xivrey, Paris, Guadet, 1863, t. I.

BERNARD Auguste (éd.), *Procès verbaux des États Généraux de 1593*, publiés par Auguste Bernard dans la collection des Documents inédits, Paris, Imprimerie royale, 1842.

BOURQUIN Laurent, « Le défi des guerres de Religion », dans Joël CORNETTE (éd.), *La monarchie entre Renaissance et Révolution 1515-1792*, Paris, Seuil, 2000.

BRAUDEL Fernand, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, Paris, Armand Colin.

BRIERE Yves de la, *La conversion de Henri IV, Saint-Denis et Rome*, Paris, 1905.

BRUNET Serge, « L'évêque ligueur Urbain de Saint-Gelais (1570-1613). Du Comminges à Toulouse, ou la voie espagnole », in Paul MIRONNEAU et Isabelle PÉBAY-CLOTTE (éd.), *L'Édit de*

Nantes : paix des armes, paix des âmes, Paris, Imprimerie nationale, 2000.

BRUNET Serge, « *De l'Espagnol dedans le ventre !* » *Les catholiques du Sud-Ouest de la France face à la Réforme (vers 1540-1589)*, Paris, Honoré Champion, 2007.

BRUTÉ Jean, *Chronologie historique de MM. les curés de St-Benoît*, Paris, Desprez, 1752.

Bulle de N.S.P. le pape Sixte V contre Henry de Valois. A Paris, chez Nicolas Nivelles et Rolin Thierry, 1589.

Bulle d'excommunication, suspension et privation des bénéfices de nostre Saint Père Grégoire quatorzième contre les ecclesiastiques... qui suivent le party d'Henry de Bourbon, jadis Roy de Navarre, à Toulouse, 1591.

Bulles de N. S. Père le pape Grégoire XIII, l'une contre toutes personnes ecclesiastiques suyvens le party de Henry de Bourbon, jadis roy de Navarre, l'autre aux princes, seigneurs, nobles et autres personnes laïques suyvens le mesme party, Paris, R. Nivelles, 1591.

CASSAN Michel, *Le temps des guerres de Religion. Le cas du Limousin (vers 1530-vers 1630)*, Paris, Publisud, 1996.

CHALAMBERT Victor de, *Histoire de la Ligue sous les règnes de Henri III et Henri IV ou quinze années de l'Histoire de France*, Paris, Douniol, 1854, 2 vol.

CHARDON H., *La Ligue au Mans d'après des documents inédits*, Le Mans, 1905.

CHEVALLIER Pierre, *Henri III, roi shakespearien*, Paris, Fayard, 1994.

CHRISTIN Olivier, *Une révolution symbolique : l'iconoclasme huguenot et la reconstruction catholique*, Paris, Éditions de Minuit, 1991.

CHRISTIN Olivier, *La paix de religion. L'autonomisation de la raison politique au XVI^e siècle*, Paris, Seuil, 1997.

CONSTANT Jean-Marie, *Les Guise*, Paris, 1984.

CONSTANT Jean-Marie, *La Ligue*, Paris, Fayard, 1996.

Constitutions de l'ordre et religion de la Milice chrétienne, sous le tiltre de la Conception de la Bienheureuse Vierge Marie Immaculée, érigée par la piété, bonté & ordonnance de nostre très saint Père le pape Urbain VIII, traduites par M. de Marolles, Paris, de l'imprimerie François Huby, 1626.

Croisades et idées de croisades à la fin du Moyen-Age, Cahier de Recherches Médiévales (C.R.M) XIII^e-XV^e siècles, Paris, Champion, n81, année 1996.

CROME DE MORIN François, *Dialogue d'entre le Mabeustre et le Manant*. Texte original avec les variantes de la version royaliste établi et annoté par Peter M. Ascoli, Genève, Droz, 1977.

CROUZET Denis, *Les guerriers de Dieu. La violence au temps des troubles de religion vers 1510-vers 1610*, Seyssel, Champ Vallon, 1990, 2 vol.

CROZE J. de, *Les Guise, les Valois et Philippe II*, Paris, 1866.

DAUX C., « L'abjuration d'Henri IV », *Revue des Questions Historiques*, Paris, 1900.

Déclaration de nostre saint père le pape Sixte V à l'encôte de Henry de Bourbon, soy disant Roy de Navarre, et Henry semblablement de Bourbon, prétendu prince de Condé beretiques, contre leurs posteritez et successeurs : par laquelle tous leurs subiects sont declarez absous de tous sermetz qu'ils leurs auroient fait ou promis, s.l.s.d.

Déclaration de N. S. Père le pape Grégoire XIII sur les lettres qui luy sont esté escrites par la noblesse qui suit le Navarrois. Translatées d'italien en françois, Paris, Nivelles et Thierry, 1591.

DEDOUVRES Louis R.P. *Le Père Joseph de Paris, capucin, éminence grise*, Paris Beauchesne, 1932.

De la Difference du Roy et du tyran, dédié à M.L.L.D.M, Paris, R.Thierry, 1589.

De l'excommunication et censures ecclésiastiques, encourues par Henry de Valois pour l'assassinat commis ès personnes de messieurs le Cardinal et duc de Guyse, Paris, Bichon, 1589.

DESCIMON Robert, « Qui étaient les Seize ? Mythes et réalités de la Ligue parisienne (1585-1594) », *Mémoires de la Fédération des sociétés d'Histoire et d'Archéologie de Paris et de l'Ile de France*, Paris, 1986.

DESCIMON Robert, RUIZ IBANEZ José Javier, *Les Ligueurs de l'exil, le refuge catholique français après 1594*, Seyssel, Champ Vallon, 2005.

DE WAELE Michel, « Pour la sauvegarde du roi et du royaume. L'expulsion des Jésuites de France à la fin des guerres de Religion », *Annales canadiennes d'histoire*, 29/2, août 1994.

DE WAELE Michel, « Clémence royale et fidélités françaises à la fin des guerres de Religion », *Historical Reflections/Réflexions historiques*, 24/2, 1998, p. 231-252.

DE WAELE Michel, « Entre concorde et intolérance : Alexandre Farnèse et la pacification des Pays-Bas », in Thierry WANEGFFELEN (éd.), *De Michel de L'Hospital à l'Édit de Nantes. Politique et religion face aux Églises*, Clermont-Ferrand, Presses Universitaires Blaise-Pascal, 2002.

Discours veritable de la victoire obtenue par le roy en la bataille donnée prez le village d'Ivry, le 14 de mars 1590, s.l., 1590.

Discours de ce qui s'est passé à Rome le XVII de Septembre 1595, Nevers, 1595.

Discours au vray des saintes ceremonies faictes à Rome pour la réconciliation de Henry IV, Lyon, 1596.

DOUARCHE A., *L'Université de Paris et les Jésuites (XVI^e et XVII^e siècles)*, Paris, Hachette, 1888.

DROUOT Henri, *Mayenne et la Bourgogne 1587-1596, Contribution à l'histoire des provinces françaises pendant la Ligue*, Paris, Picard, 1937, 2 vol.

DUBOIS A., *La Ligue : documents relatifs à la Picardie d'après les registres de l'échevinage d'Amiens*, Amiens, 1859.

DU PERRON cardinal, « Procès-verbal de l'absolution donnée au Roy Henry le Grand par le pape Clément VIII » dans *Les Ambassades et négociations de l'Illustrissime et Révérendissime Cardinal du Perron*, Paris, 1622.

DUPRONT Alphonse, *Europe et Chrétienté dans la seconde moitié du XVII^e siècle*, Paris, Centre de Documentation universitaire, 1957.

DUPRONT Alphonse, *Du Sacré, croisades et pèlerinages ; Images et langages*, Paris, Gallimard, 1987.

DUPRONT Alphonse, *Le mythe de la croisade*, Paris Gallimard, 1998, 4 vol.

EL KENZ David, GANTET Claire, *Guerres et paix de religion en Europe, XVI-XVII^e siècles*, Paris, Armand Colin, 2003.

ESTAINOT R., *La Ligue en Normandie*, Paris, 1862.

FÉRET Pierre (abbé), *Henri IV et l'Église*, Paris, Victor Palmé, 1875.

FÉRET Pierre (abbé), *La Faculté de théologie de Paris et ses docteurs les plus célèbres*, Paris, 1906, XVII^e siècle, Livre II.

FORGET F., *Urbain de Laval de Boisdauphin, maréchal de France et de la Ligue*, mémoire de DEA, université du Maine, 1993.

Forme du serment de l'Union que doivent faire & repeter tous les bons catholiques unis pour la deffence de l'Église Catholique Apostolique & Romaine & conservation de l'Estat royal & couronne de France. Selon qu'il a esté faict solennellement & publiquement en la ville de Paris, le Dimanche 11 jour de Mars 1590 en l'Église et monastère des Augustins (entre les mains de Monseigneur l'Illustrissime Cardinal Caëtan, Legat du S.Siege Apostolique assisté de plusieurs prelats) par Messieurs les Prevost des Marchans, eschevins, Collonnels, Capitaines, Lieutenans, & Enseignes des quartiers & dizaines de la dite ville de Paris. Chez Guillaume Bichon. M.D.L.XXXX (1590).

GACHES Jacques, *Mémoires sur les guerres de Religion à Castres et dans le Languedoc (1555-1610)*, édité par Charles Pradel, Genève, Slatkine Reprints, 1970.

GAL Stephane, *Genève, entre cité de Dieu et siège de Satan. Discours de François de Sales au duc de Savoie en 1596*, p. 60-69, dans l'ouvrage collectif « Les affrontements religieux en Europe : du début du XVI^e au milieu du XVII^e siècle », Presses Universitaires Septentrion, 2008.

GAUFFRIDY Louis, *Confession faite par messire Louys Gaufridi... à deux Pères capucins du couvent d'Aix, la veille de Pâques, le onzième avril mil six cens onze.* Aix, imp. de Tholosan, 1611.

GONZAGUE Louis de, *Discours de la legation de Monsieur le duc de Nevers. Envoyé par le Tres-Chrestien Roy de France et de Navarre, Henry IIII vers le pape Clement VIII*, Paris, 1594.

GONZAGUE R.P Louis de, *Le père Ange de Joyeuse frère mineur capucin maréchal de France (1563-1608)*, Paris, Librairie Saint-François, 1928.

GREENGRASS Mark, « The Sainte Union in the provinces : The case of Toulouse », *Sixteenth Century Journal*, XIV/4, hiver 1983.

GUILLEMIN J.J., *Le cardinal de Lorraine, son influence politique et religieuse*, Paris, 1847.

Harangue prononcée par N.S. père en plein Consistoire & assemblée des Cardinaux le 11 de septembre 1589, contenant le jugement de sa sainteté, touchant la mort de feu Henry de Valois & l'acte de F. Jacques Clément, à Paris, chez Nicolas Nivelles et Rolin Thierry, 1589.

HARDING Robert, « Revolution and Reform in the Holy League : Angers, Rennes, Nantes », *Journal of Modern History*, 53/3, septembre 1981, p. 379-416.

HOLT Mack P., *The French Wars of Religion, 1562-1629*, Cambridge University Press, 1995.

IORGA Nicolas, *Philippe de Mezières (1327-1405) et la croisade au XIV^e siècle*, Bibliothèque de l'École pratique des Hautes études, Paris, 1896, t.110.

JACKSON Richard A., « Elective Kingship and Consensus populi in Sixteenth Century France », *Journal of modern History*, XLIV, 1972.

JACQUART Jean, *François Ier*, Paris, Fayard, 1995.

JAGER abbé, *Histoire de l'Église catholique en France*, Paris, Bloud et Barral, 1881, tome XVI.

JOUANNA Arlette, BOUCHER Jacqueline, BILOGHI Dominique, LE THIEC Guy, *Histoire et dictionnaire des guerres de Religion*, Paris, Robert Laffont, 1998.

Journal du siège de Paris en 1590, rédigé par un assiégé, présenté par Alfred Franklin, Paris, Willem, 1876, Skatline reprints, Genève, 1977.

LECLERC R.P. Joseph, *Histoire de la tolérance au siècle de la Réforme*, Paris, Albin Michel, 1992.

LECLERC R.P. Joseph, « Aux origines de la Ligue : premiers projets, premiers essais (1561/1570) », *Les Études*, 1936, p.188-208.

LECOUVET F., *Tournay littéraire ou Recherches sur la vie et les travaux d'écrivains appartenant par leur naissance ou leur séjour à l'ancienne province de Tournay-Tournesis*, Gand, 1861.

LENIENT Charles, *La satire en France ou la littérature militante au XVI^{ème} siècle*, Paris, Hachette, 1866.

L'ESTOILE Pierre de, *Registre journal de Henri III et Henri IV*, Paris, Champollion, coll. Michaud et Poujoulat, 1837.

LA NOUE, *Discours politiques et littéraires*, Basle, F.Forest, 1587, XXème discours.

L'ÉPINOIS Henri de, *La Ligue et les papes*, Paris, Victor Palmé, 1886.

LEROUX Nicolas, « L'exercice de la fidélité entre loyauté et rébellion : le parcours politique du maréchal de la Ligue Claude de La Châtre », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 43/2, avril-juin 1996.

Lettres de l'Illustrissime & Reverendissime cardinal d'Ossat, évesque de Bayeux au Roy Henry le Grand & à Monsieur de Villeroy depuis l'année MDCCIV jusques à l'année MDCVIII, Paris, Bouillerot, 1624.

LOUVET Jehan, « Journal ou récit véritable de tout ce qui advient en la ville d'Angers et pays d'Anjou et autres lieux », *Revue de l'Anjou et du Maine et Loire*, 1854.

LUCINGE René de, *Lettres sur les débuts de la Ligue en 1585*, éd. par A. Dufour, Genève, 1964.

LUCINGE René de, *Histoire de l'origine, progrès et déclin de l'Empire des Turcs*, Paris, Chevalier, 1588.

MARIÉJOL Jean-Hyppolite, *La Réforme et la Ligue, l'Édit de Nantes, 1559-1598*, Paris, réédition chez Tallandier, 1983.

MARION Léon abbé, *Histoire de l'Église*, Paris, Téqui, 1932, t. 3.

MARTIN Victor (abbé), *Le gallicanisme et la réforme catholique*, 1919.

Mémoires de la Ligue, contenant les événements les plus remarquables depuis 1576 jusqu'à la paix accordée entre le roi de France et le roi d'Espagne en 1598, Amsterdam, Gouget, 1758-1763, t. III.

Mémoires très-particuliers du duc d'Angoulême, pour servir à l'histoire des règnes de Henri III et Henri IV, Paris, Barbin, 1667.

Mercur françois, t.X, année 1624

MOREAU Chanoine, *Mémoire du chanoine Moreau sur les guerres de la Ligue en Bretagne*, publiés par Henri de Waquet, Paris 1960.

MOURIN Ernest, *La Réforme et la Ligue en Anjou*, Angers, Cosnier et Lachèse, 1856.

MOUSNIER Roland, *L'assassinat d'Henri IV, le 14 mai 1610. Le problème du tyrannicide et l'affermissement de la monarchie absolue*, Paris, Gallimard, 1992.

MOUTON Léo, *Un demi-roi, le duc d'Épernon*, Paris, Perrin, 1922.

PALMA CAYET Pierre-Victor, *Chronologie Novenaire contenant l'Histoire sous le règne du tres chrestien roy de France et de Navarre Henry IV*, Paris, Michaud et Poujoulat, 1838.

PANCERI R.P. Jean Antoine, *Caduta dell'Impero ottomano predetta da S. Angelo martire, carmelitano*, Palerme, 1716.

PANIGAROLA R.P. et CHRISTIN R.P., *Malheurs & inconveniens qui adviendront aux Catholiques faisant paix avec l'heretique. Extraicts des doctes Predications des Seigneurs Panigarola & Christin*. Paris, chez Nicolas Nivelles & Rolin Thierry, libraire & imprimeur de la Sainte Union. 1590.

PASQUIER, E., *Un curé de Paris pendant les guerres de religion : René Benoist, pape des Halles (1521-1608)*, Angers, 1913.

PÉRICARD A., *Notes et documents pour servir à l'histoire de Lyon pendant la Ligue*, Lyon, 1844.

PFANDL Ludwig, *Philippe II d'Espagne*, Paris, Tallandier, 1981.

PIE XII, *Mystici corporis*, 1950.

PINSELET Charles, *Le Martire des deux freres contenant au vray toutes les particularitez plus notables des massacres & assassinats commis és personnes de tres-haults, tres-puissans & tres-chrestiens princes, messeigneurs le reverendissime Cardinal de Guyse, archevesque de Reims. Et de monseigneur le Duc de Guyse, Pairs de France. Par Henry de Valois à la face des Estats dernièrement tenus à Bloys*, S. l., 1589.

PIOLIN Dom, « De l'esprit des croisades de France au XVII^e siècle », *Revue du Monde catholique*, Paris, 1877, n^os 156 et 158.

PRAMOND E., *La Ligue à Abbeville (1576-1594)*, Abbeville, 1868.

PUYOL Pierre-Edouard (abbé), *Louis XIII et le Béarn ou rétablissement du catholicisme en Béarn*, Paris, De Soye, 1872.

PUYOL Pierre-Edouard (abbé), *Edmond Richer, étude historique et critique sur la rénovation du gallicanisme*, 1876, 2 vol.

RANKE Léopold, *Histoire de la Papauté pendant les XVI^e et XVII^e siècles*, Paris, réédition Robert Laffont, coll. Bouquins, 1986.

Résolution de Messieurs de la Faculté de Théologie de Paris, Lyon, Pillehotte, 1590.

RICHARD P., *La Papauté et la Ligue française. Pierre d'Epinac, archevêque de Lyon (1573-1599)*, Paris, Picard, 1901.

ROBIQUET P., *Paris et la Ligue sous Henri III*, Paris, 1886.

SAULNIER Eugène, *Le rôle politique du cardinal de Bourbon (Charles X) (1523-1590)*, Paris, Champion, 1912.

SAUZET R., « Le milieu dévot tourangeau et les débuts de la réforme catholique », *Revue d'histoire de l'Église de France*, n° 194, janvier-juin 1989.

SKINNER Quentin, *The Foundation of Modern Political Thought*, Cambridge University Press, 1978, 2 vol. Traduction française chez Albin Michel, 2001.

SKINNER Quentin, « The Just Renunciation of Henry III », *Foundations of modern political thought*, Cambridge, 1980, t.II.

TALLON Alain, *Conscience nationale et sentiment religieux en France au XVI^e siècle. Essai sur la vision gallicane du monde*, Paris, PUF, 2002.

TAPIÉ Victor Louis, *La France de Louis XIII et de Richelieu*, Paris, Flammarion, 1968.

THOU Jacques-Auguste de, *Histoire universelle depuis 1543 jusqu'à 1607*, Londres, 1734, 16 vol.

THOURAULT Philippe, *Les Angevins au temps des guerres de Religion, d'après le journal de Louvet*, Paris, Perrin, 1987.

THUAU Etienne, *Raison d'Etat et pensée politique à l'époque de Richelieu*, Paris, Albin Michel, 2000.

TISSIER Jean (éd.), *Documents inédits pour servir à l'histoire de la Réforme et de la Ligue à Narbonne et dans le Narbonnais*, Narbonne, 1900.

VALOIS Charles, *Histoire anonyme de la Ligue, œuvre inédite d'un contemporain*, Paris, Librairie Renouard, 1914.

VAN DER ESSEN Léon, *Alexandre Farnèse, prince de Parme, gouverneur général des Pays-Bas, 1545-1592*, Bruxelles, Librairie nationale d'histoire et d'art, 1933-1937, 4 vol.

VITORIA Francisco de, *Leçon sur le pouvoir politique*, traduit par M. Barbier, Paris, Vrin, 1980.

WOLFE Michael, *The Conversion of Henri IV. Politics, Power and Religious Belief in Early Modern France*, Cambridge, Harvard University Press, 1993.

YARDENI Myriam, *La Conscience nationale en France pendant les guerres de Religion (1559-1598)*, Paris-Louvain, 1971.

YARDENI Myriam, *Enquêtes sur l'identité de la « nation France » : de la Renaissance aux lumières*, Seyssel, Champ Vallon, 2004.

ZELLER Gaston, *Les Institutions de la France au XVI^{me} siècle*, Paris, P.U.F, 1948.

TABLE DES MATIÈRES

PROLOGUE.....	3
- I - LE THEOLOGIEN DE LA POLITIQUE CHRÉTIENNE.....	13
CHAPITRE I LES DEUX POUVOIRS DANS L'ÉCONOMIE DIVINE....	17
1. L'Église, « corps mystique ».....	20
Le pape, tête visible de l'Église	21
Pouvoir et charge de Pierre	22
Le pape, chef universel de l'Église.....	23
Le pape, père commun des fidèles	23
Le pape est infaillible dans l'enseignement de la foi et des mœurs	24
La constitution monarchique de l'Église	25
2. « L'Etat chrestien ».....	27
De l'État païen à l'État chrétien.....	28
Quelle est la fin de l'État chrétien ?.....	30
Le roi chrétien, chef de l'État chrétien.....	32
Roi électif ou roi héréditaire ?	33
La « loy de Chrésienté »	35
CHAPITRE II DE LA BONNE HARMONIE DES DEUX POUVOIRS....	37
1. Le roi subordonné à l'autorité de Pierre	37
« La pretrise excelle la royauté ».....	37
De la souveraineté de Jésus-Christ	38
De la puissance du pape sur le temporel des rois.....	40
2. Pouvoir de l'Église et autorité du prince	43
A quelle fin les rois sont-ils excommuniés ?.....	44
3. Les rois de France et les papes.....	45
« L'Église dans l'Etat » ?.....	47
- II - UNE POLITIQUE THEOLOGIQUE : L'EXEMPLARITE	
ROYALE ET LE TYRANNICIDE.....	49
CHAPITRE I L'EXEMPLARITÉ ROYALE.....	51
1. Devoirs et vertus du roi chrétien	51
Assurer le « Bien Estre » des sujets.....	52
Fonction royale et vertus du prince.....	53
La vérité.....	53
Justice et debonnaireté	54

2. Le modèle royal : Jésus-Christ, roi des rois	55
3. Modèles de rois de l'Ancien Testament : David et Josias	57
4. Des modèles de rois chrétiens : Saint Louis, Clovis, saint Edouard I ^{er}	58
5. Le roi préféré : Philippe II	60
6. Le Roi de France, « le Très-chrétien ».....	67
La primauté du Roi de France.....	68
Le Royaume de France, « nouveau royaume de Juda ».....	69
CHAPITRE II L'APOLOGISTE DU TYRANNICIDE	71
1. La doctrine de Jean Boucher sur le tyrannicide.....	71
« Les personnes des rois sont inviolables ».....	72
Quand le roi devient tyran.....	74
2. Le roi Henri III, « tyran d'exercice ».....	77
3. Henri de Navarre, « tyran d'usurpation »	92
Henri de Navarre devient le beau-frère de Henri III.....	93
Henri de Navarre, relaps, est excommunié par Sixte V.....	94
Henri de Navarre, héritier présomptif de la Couronne	95
Henri de Navarre tente, une nouvelle fois, de prendre Paris.....	97
Le siège de Paris de 1590 : plus de 45 000 morts !.....	98
Henri de Navarre excommunié par Grégoire XIV	102
Jean Boucher et les États généraux de 1593.....	105
« Le droict de succession cesse au dixième degré ».....	115
« Henri ne peut être dict Roy, pour sa conversion prétendue »....	116
Les décrets de la Sorbonne de 1590	120
La nullité de l'absolution de 1593	121
L'entrée de Henri de Navarre à Paris et son sacre à Chartres (1594)	129
Abjuration et levée de l'excommunication, le 17 septembre 1595 à Rome.....	144
Les premières années de Jean Boucher à Tournai.....	153
- III - LES RÊVES DE CROISADE	157
CHAPITRE I LA CROISADE AU DEDANS DU ROYAUME	163
1. L'Hérésie des Protestants	164
« Une hérésie nouvelle ? Non, un florilège d'hérésies passées »...164	
« Concours special des heresies modernes contre la Trinité et contre Jesus-Christ ».....	166
Contre Jésus-Christ, L'Homme-Dieu, le Réparateur	167

« Les principes vains et ridicules de la Réformation ».....	169
L'apostolicité des Réformés.....	170
Les mœurs de Luther.....	171
2. Les fruits de l'Hérésie : l'athéisme, les sorciers et les magiciens	173
L'Athéisme, mal endémique	173
Sorciers et Magiciens	175
CHAPITRE II LA CROISADE AU DEHORS DU ROYAUME.....	182
1. L'idée de croisade dans les Temps modernes	182
« L'idée de croisade » avant le 17 ^e siècle.....	183
L'idée de croisade au temps de Jean Boucher.....	186
2. La croisade contre le Mahométisme.....	190
Mahométisme : origine, doctrine, fruits.....	191
Les Turcs, menaces et...conversion.....	194
3. Quels croisés ?.....	196
« Gesta Dei per Francos ».....	197
Les Turcs craignent les Francs	198
Les prophéties favorables aux Francs	199
La Maison d'Autriche	201
Exhortation à l'union pour la croisade.....	202
4. Jean Boucher et l'Ordre de la Milice chrétienne	204
« La Couronne mystique »	206
Le symbolisme de la « Couronne mystique »	208
Le paroxysme du mal	208
Divisions, menaces, union utopique ?.....	209
Le châtement des rois infidèles.....	212
Épilogue.....	215
Bibliographie de Jean Boucher.....	219
Bibliographie générale	222
Manuscrits.....	222
Imprimés	222